
L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

EDUCATION INSTRUCTION.

PÉDAGOGIE

1821-1921

UN INTÉRESSANT CENTENAIRE

Le 29 mai 1821, avait lieu "à l'Hôtel de Mailhiot, à la Haute-Ville", de Québec, une assemblée générale de la *Société d'Éducation du district de Québec*. A cette réunion, "le comité spécial nommé et appointé par l'assemblée générale du 7 du même mois a fait son rapport et donné ses observations et opinions ; sur quoi l'assemblée a unanimement pris les résolutions suivantes... (1)".

Ces modestes lignes nous rappellent un fait important dans l'histoire de l'enseignement primaire de la province de Québec : la fondation d'une société catholique d'Éducation qui se proposait d'élever des écoles françaises et catholiques à côté des écoles officielles, anglaises et protestantes, que le gouvernement du temps offrait sans beaucoup de succès à la population canadienne, depuis 1801, sous le couvert de l'Institution Royale (2).

Le compte rendu de l'assemblée générale du 29 mai 1821, rappelle que c'est le 7 du même mois que fut fondée la *Société d'Éducation du district de Québec*. M. Chauveau est du même avis : "La *Société d'Éducation* (de Québec) fut fondée en 1821 ; son premier président fut M. Joseph-François Perreault" (3).

Cette Société d'Éducation était composée de prêtres et de laïques. En tête des souscripteurs, on remarque les noms de : "Son Excellence le comte de Dalhousie, Mgr l'évêque de Québec, catholique, MM. du Séminaire de Québec, Messire Signay, Curé de Québec (et plusieurs autres

(1) *Résolutions et Règles de la Société d'Éducation du district de Québec*.—A Québec : chez J. Neilson, Imprimeur-Libraire, Rue La Montagne, No 3—1821.

(2) "L'Institution Royale n'a eu que très peu de succès, et, pendant 40 ans, elle n'a tenu que 84 écoles dont la plupart avaient entièrement disparu avant l'acte d'éducation de 1841"—*Mémorial de l'Éducation du Bas-Canada*, par le Dr Meilleur, Montréal, 1860.

(3) *Chauveau, l'INSTRUCTION PUBLIQUE AU CANADA*, page 70—Québec, Imprimeur Augustin Côté & Cie, 1876.

curés), M. Jos.-Frs. Perreault, protonotaire, Louis Moquin, avocat, Louis Lagueux, avocat, Joseph Planté, notaire, Frs Quirouet, marchand, Vallières de St-Réal, avocat, le docteur Painchaud, le docteur Blanchet, Jos. Blanchet, arpenteur-général, Jacques Crémazie, le docteur McGuire", etc., etc., et au moins deux cents autres souscripteurs (1).

C'est un sentiment patriotique et religieux qui animait les fondateurs de la Société d'Éducation du district de Québec. Dans les résolutions du 29 mai 1821, on lit :

"Résolu.—Que le bill passé dans les deux Chambres du Parlement de cette Province dans la dernière Session, pour promouvoir l'Éducation, et référé à Sa Majesté par son excellence le Gouverneur-en-chef, est, s'il passe loi, un des moyens les plus efficaces de procurer à la jeunesse de cette Province ce degré d'éducation élémentaire dont l'utilité et les avantages se font sentir dans tous les états et conditions de la vie (2).....

"Résolu.—Que vu que la cité de Québec contient un grand nombre d'enfants dont les parents sont dans une médiocrité ou même indigence, qui ne leur permet pas de les mettre aux écoles établies, il est expédient d'y former une école sous la direction immédiate du comité permanent de la société....

"Qu'il seroit expédient que la société contribuât par octroi de somme d'argent proportionnée à ses fonds, à l'établissement d'écoles élémentaires dans les différentes provinces qui n'en ont pas, le tout de concert avec les curés, marguilliers et notables qui voudront bien s'y prêter, et prendre sous leurs soins la surveillance et direction des dites écoles..."

Les résolutions sont suivies de *règles*, dont la première et la deuxième se lisent comme suit :

"1ère Règle :—Que le titre ou appellation de cette société sera *La Société d'Éducation du district de Québec*.

"2e Règle.—Que le but principal de ladite société est "de procurer aux enfants Catholiques-Romains du dit district une éducation conforme aux principes de leur Religion, et d'éviter par là une des principales causes qui jusqu'à présent ont retardé les progrès de l'éducation dans ce pays".

Il est bien évident que la Société p'Éducation du district de Québec se proposait avant tout d'assurer aux Canadiens français le bienfait d'une éducation catholique et française. Depuis 1760, les nouveaux maîtres du Canada avaient refusé ce bienfait si légitime aux fondateurs du pays. Dans une note qui précède, nous avons dit un mot de la loi d'Éducation adoptée en 1820, par les deux Chambres du Bas-Canada, loi qui rendait justice aux catholiques comme aux protestants, mais que le gouvernement anglais refusa de soumettre à la sanction du roi. Ce projet fut amendé en 1821, "de manière à ne blesser aucune susceptibilité (3)".

(1) Voir la liste complète en tête du *Cours d'Éducation élémentaire*, par J.-F. Perreault, publié à Québec en 1822.

(2) Il s'agissait du projet de loi sur les écoles élémentaires, équitable pour les catholiques et les protestants, et adopté par les deux chambres de la législature du Bas-Canada, en 1820. Mgr Plessis, alors en Angleterre, fit des efforts pour obtenir des ministres la recommandation de cette mesure à Sa Majesté, mais ce fut en vain.

(3) Ferland, *VIE DE MONSIEUR PLESSIS—Le Foyer Canadien*, vol. 1, p. 290.

De nouveau, les deux chambres l'adoptèrent, et lord Dalhousie crut devoir le recommander à la bienveillance du Souverain. Mgr Plessis, toujours sur la brèche, éleva la voix en faveur de ses compatriotes. "Je croirais, my lord, manquer à ce que je dois à ma place et à mon pays, si je ne faisais connaître à votre seigneurie combien les sujets catholiques de cette province désirent ardemment qu'il plaise à Sa Majesté de sanctionner ce bill ; car, quoiqu'il soit dressé dans des termes qui doivent accommoder toutes les persuasions religieuses, il intéresse néanmoins plus spécialement les catholiques, *comme n'ayant eu jusqu'à ce jour aucun encouragement pour leurs écoles de campagne*, parce que celles qui s'établissent en vertu d'un autre acte, savoir celui de 41^e année du règne de sa défunte majesté, *ne s'accordent pas avec leurs principes et ne peuvent nullement leur convenir*" (1).

Cette citation prouve à l'évidence dans quel abandon nos pères étaient laissés par l'Angleterre, au point de vue scolaire, depuis 1760.

Mais ni l'approbation des deux chambres canadiennes, ni la recommandation du gouverneur, ni les pressantes instances de l'évêque de Québec ne fléchirent la métropole. Dans une lettre à Mgr Plessis, lord Bathurst laisse clairement entendre que la sanction royale ne serait accordée au projet de loi de 1821 qu'en retour de l'abandon des subsides, par la chambre d'assemblée du Bas-Canada (2).

Ce refus injuste, joint au monopole odieux accordé à l'Institution royale, donnèrent lieu à un sursaut de fierté catholique et nationale chez l'élite canadienne du temps. Et parmi cette élite, le groupe de Québec se distingua entre tous en fondant, en 1821, la Société d'Éducation du district de Québec. Cette société, joignant l'action à la parole, fonda à Québec, l'année même de son établissement, avec le dévoué concours de son président, M. J.-F. Perrault, une "école gratuite dans la cité de Québec (3)". Cette école, bientôt fréquentée par des centaines d'élèves, était dirigée d'après le mode mutuel, mis en honneur en Europe par Lancaster et Bell. Afin d'assurer le succès de cette école, M. Perrault publia en 1822 un *Cours d'Éducation élémentaire*, le premier essai pédagogique rédigé au Canada.

Le geste courageux de la Société d'Éducation, qui n'était que l'écho des enseignements de Mgr Plessis et de la ferme attitude de la Législature, préparait le triomphe final du principe de l'école confessionnelle. En effet, en 1824, ce principe commençait à triompher avec la loi dite des Écoles de Fabrique. Il devait se passer vingt-deux longues années encore avant que les Canadiens français entrassent dans la plénitude de leurs droits en matière scolaire.

(1) Lettre de Mgr Plessis à Lord Bathurst, 28 avril 1821, citée par l'abbé Ferland.

(2) Voir "Lettre du comte de Bathurst à Monseigneur l'évêque de Québec", citée par Ferland dans le *Foyer Canadien*, vol. I, p. 292.

(3) Cette école était située rue des Glacis, dans le faubourg Saint-Jean.—Pour détails, voir *La vie de Joseph-François Perrault*, par P.-B. Casgrain, Québec, 1898.

Il convenait donc de rappeler l'action courageuse et prévoyante des patriotes de 1821, qui jetèrent les bases, à l'aide de souscriptions privées, de notre système d'écoles catholiques et françaises.

La lutte, sourde et déguisée, se poursuit en 1921 comme en 1821, contre l'école française et confessionnelle. Sous le prétexte de progrès, une manœuvre parallèle se poursuit contre le système scolaire de la province de Québec. D'une part c'est l'*instruction obligatoire* que l'on réclame ; de l'autre l'*école nationale*. Le mot d'ordre, néanmoins, part du même endroit, soyons-en sûrs, et le but unique poursuivi, c'est la destruction de cette forteresse canadienne-française, qui a nom l'école primaire catholique.

Comme nos devanciers de 1821, soyons vigilants et sachons conserver la victoire qu'ils nous préparèrent au prix des plus lourds sacrifices.

C.-J. MAGNAN.

7 mai 1921.

LE ROLE DE LA FEMME CANADIENNE

SAGES PAROLES DE L'HONORABLE M. TASCHEREAU

A l'ouverture du congrès de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, tenu à Montréal, du 17 au 21 avril dernier, l'honorable M. Taschereau, premier-ministre, a défini avec une profonde justesse le rôle de la femme en notre province. Après avoir parlé du danger de l'impérialisme qui nous menace, M. Taschereau dit :

“Quoi qu'il en soit, la femme est appelée à jouer un rôle prépondérant. Il lui appartient de continuer les traditions, de rester attachée à sa foi, à sa langue, et de conserver l'amour de la vieille mère-patrie. Elle doit surtout avoir soin des tout-petits. La mort, a-t-il dit, fauche parmi ceux-là. C'est en notre province qu'elle fait le plus de ravages.

“A la femme incombe encore un autre devoir : celui de l'instruction. La langue française est l'apanage le plus précieux de notre race, et c'est par une instruction saine que nous pourrions la conserver.

“La meilleure influence de la femme, sur nos destinées nationales, doit s'exercer au sein de la famille”.

M. Taschereau a parlé à ce sujet du droit de suffrage pour les femmes. Il croit que la plupart des dames ne sont pas en faveur et semblent plutôt croire que leur mission est ailleurs. Il est convaincu “que la vraie mission de la femme est de rester fidèle aux traditions ancestrales, à son titre de reine du foyer, et à ses œuvres de charité et de philanthropie”.

La femme au foyer, la femme hors de la politique, voilà du vrai féminisme.

IL FAUT APPRENDRE AUX ENFANTS A S'EXPRIMER CORRECTEMENT

I.—Les considérations suivantes feront ressortir la *nécessité* de cette formation :

1. Seul parmi tous les êtres, l'homme possède la puissance d'exprimer sa pensée par la parole : faculté précieuse qui lui permet d'entrer

en communication avec ses semblables, mais qui demande à être cultivée, sans quoi elle resterait inférieure et défectueuse.

2. Une parole correcte et facile procure à l'homme de précieux avantages. On admire, on écoute avec plaisir celui qui parle bien. Même si sa manière de voir est opposée à celle de ses auditeurs, il ne tardera pas à vaincre l'obstacle en présentant ses idées sous une forme attrayante ; peu à peu les oppositions tomberont et sa pensée restera maîtresse. Aujourd'hui plus que jamais la parole joue dans la société un rôle important ; elle mérite donc dans l'éducation une attention minutieuse.

3. Plus tard, l'enfant aura besoin à chaque instant, dans sa profession et dans ses relations, de savoir présenter ses idées sous une forme claire et intelligible. Celui qui ne sait pas s'exprimer reste vis-à-vis des autres dans une grande infériorité.

II.—*Moyens à employer.* 1. Les leçons de choses.—Elles ont pour but de fournir à l'enfant les éléments de sa pensée : les idées, et de développer peu à peu chez lui l'esprit d'observation. Elles augmentent en même temps son vocabulaire. Elles sont donc doublement utiles à l'enseignement de la langue.

2. Les exercices directs de langage.—Faire parler les enfants sur un sujet bien connu d'eux, ayant soin de veiller à la bonne prononciation, de faire la guerre aux tournures incorrectes, aux anglicismes, aux expressions triviales, aux provincialismes, aux mots trop savants que l'enfant peut employer sans les comprendre.

3. La lecture intelligente.—Habituer les enfants à se rendre compte de tout ce qu'ils lisent, à ne rien laisser d'obscur ou d'incertain. Ils saisiront peu à peu les nuances et acquerront des tours ingénieux capables de rendre la phrase plus élégante et plus claire.

4. Les morceaux de récitation.—Bien expliqués, bien compris, ils fourniront à la mémoire et à l'intelligence de l'enfant une foule d'idées et d'expressions choisies qu'il s'assimilera et dont il fera son profit, même à son insu, dans les conversations ordinaires.

5. La reproduction des récits faite par le maître.—Les histoires bien choisies, les légendes, délassent, reposent l'enfant, exercent une salubre influence sur la discipline morale et intellectuelle. Mais au point de vue où nous les envisageons, elles contribuent à le former à l'élocution, car l'enfant aime à raconter ce qu'il a bien écouté et bien retenu. C'est un penchant dont il faut profiter avec intelligence.

6. L'exemple de l'instituteur.—Il doit donner l'exemple d'un langage châtié, irréprochable. L'instinct d'imitation des enfants pourra s'exercer sans danger. Ils ne prendront pas, au contact de leur maître, l'habitude des termes blâmables et incorrects.

FRÈRE P. G.,

(des Frères Maristes).

CONGRÈS DE LA FEDERATION NATIONALE SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL

SEANCE DES QUESTIONS D'ÉDUCATION

JEUDI, le 21 AVRIL 1921.

DISCOURS DE L'HONORABLE C.-F. DELAGE

Surintendant de l'Instruction Publique

Madame la présidente,

Mesdames,

Soucieuses de vos devoirs et conscientes de vos responsabilités, en ces jours de reconstruction morale et physique, où l'appel aux énergies nouvelles, aux contributions généreuses arrive de toutes parts, stimulées par l'exemple actif et heureux de sociétés, vos sœurs que par le nom, vous avez eu comme elles l'idée d'une réunion de toutes vos associations afin de vous unir davantage, de connaître mieux vos droits et vos obligations, d'entendre plus distinctement au cours de cette véritable retraite fermée, dans ce cénacle, la voix du "Maître" et de donner ensuite une réponse adéquate, digne de votre passé, digne de vous, dans les meilleurs intérêts de la famille, de la société, de la nationalité, du pays, et vous l'avez réalisée avec courage, avec un rare bonheur. Le succès, en effet, est déjà considérable, il dépasse toutes vos espérances. Le congrès des sociétés féminines canadiennes-françaises fera époque dans les annales de notre province et y sera productif des meilleurs résultats. Le premier, je m'en réjouis, veuillez le croire, très sincèrement.

Je n'y dissimulerai même pas un reproche.

Par une délicatesse bien féminine, avec un sens diplomatique marqué, vous m'avez invité à présider l'une de vos séances les plus importantes, les plus intéressantes : celle des questions d'éducation et j'ai accepté avec empressement, heureux que j'étais de saisir l'occasion de vous donner une appréciation, rendre un témoignage, contribuer, peut-être, au succès d'entreprises qui vous sont particulièrement chères.

N'ayez crainte, je ne descendrai pas dans l'arène ou les maîtres de la parole, sous vos yeux, se disputent la palme depuis plusieurs jours ; mais, toutefois, le spectateur sympathique à votre œuvre que je suis ne sortira pas de son rôle—c'est aussi votre opinion, j'aime à le croire—en vous offrant des remerciements, des félicitations et des vœux.

L'heure est éminemment opportune pour la tenue d'une pareille réunion.

La guerre, ce fléau terrible, en passant sur notre planète, a semé des ruines matérielles ; mais, en même temps, a aussi déposé dans les esprits, dans les cœurs, dans les âmes, des germes dont le développement rapide provoque des perturbations sociales et politiques...

Questions nouvelles, situations imprévues, problèmes difficiles, voilà le bilan de chaque jour, et vous apportez votre précieux concours à l'étude qu'il faut en faire, à la solution qu'il faut trouver, au remède qu'il faut appliquer. Votre geste ne me surprend pas. Vous êtes coutumières du fait et, par un tel féminisme, un féminisme d'aussi bon aloi, vous ne rompez pas avec votre tradition, au contraire vous la suivez, vous y êtes fidèles, à la belle, à la saine tradition française et catholique. Mes remerciements les plus sincères.

Mais cette tradition, Mesdames, c'est une des perles de notre histoire. En effet, comme vierge, comme épouse et comme mère, vous avez toujours été, comme vous êtes aujourd'hui comme vous serez demain, nos égales, nos supérieures, nos émules, nos rivales, nos plus précieuses collaboratrices. Vous avez, c'est un de vos plus beaux titres, accompagné jusqu'ici, soutenu et jamais abandonné ces pionniers d'une haute civilisation sur la terre cana-

dienne, nos glorieux ancêtres, et, dans le sillon qu'ils y creusaient profondément, avec eux dans le geste auguste du semeur, vous avez jeté, à pleines mains, la semence qui lève déjà : notre orgueil légitime, Mesdames, votre récompense.

Vous avez fait davantage. L'enfant, espoir et parure, vous lui avez tendu des bras véritablement maternels. Vos genoux ont été le premier banc d'école sur lequel il s'est assis afin d'apprendre la langue des aïeux, la belle langue française. Votre main, fine mais ferme, a buriné dans son cœur les principes qui en ont fait un citoyen, un patriote et un chrétien. Bref, vous avez toujours veillé au grain avec un soin jaloux, été de bonnes éducatrices, de dévouées institutrices, le rempart de notre nationalité, la pierre angulaire de la famille, de la société et, reines vigilantes de cette belle ruche, notre famille, vous y avez toujours tué sans merci les parasites et dangereux frelons.

Oui, vous êtes des reines, mais des reines actives. Vous voulez encore faire plus. Vous, notre honneur, notre force, vous serez désormais notre douce, notre plus ferme espérance.

La race canadienne-française, avez-vous dit avec raison, sera ce que les mères d'aujourd'hui l'auront voulue.

En d'autres termes, l'avenir se prévoit et se prépare. Et voilà la raison de cet arrêt dans votre marche, de ce regard sur le passé, de cette étude des conditions actuelles et de ces énergiques résolutions prises pour que l'avenir en soit un écho fidèle.

Le succès, comme je viens de le dire, sourit déjà à vos multiples efforts. Mes félicitations les plus chaudes.

L'Eglise et l'Etat, comme toujours, vous sont sympathiques dans cette grande tentative ; c'est leur intérêt, leur devoir, les déclarations de leurs représentants les plus autorisés ne font aucun doute sur ce point. Votre passé aussi justifie la confiance qu'ils reposent sur vous. Vous ne leur causerez point de déception. Vous connaissez votre rôle, vous le remplirez fidèlement. De nouveaux triomphes vous sont réservés, c'est-à-dire de nouveaux titres à notre admiration et à notre reconnaissance.

Grâce à vos efforts, à vos exemples, plus entraînants que vos paroles, la femme d'aujourd'hui restera attachée à ses autels et ne sortira que le moins possible, de sa sphère, de son foyer.

Le vent que vous faites souffler sur nous est bon, sain, réconfortant ; il va réveiller des énergies latentes et provoquer de nouveaux dévouements, synonymes de buts atteints, d'espérances réalisées.

Encore une fois, je n'en ai aucun doute, vous allez être à l'œuvre, à l'épreuve, au devoir et à l'honneur. Et dès maintenant, sans hésitation, je puis m'écrier et dire :

"Enfants, adolescents, hommes de tous âges et de toutes conditions, sur le passage de la femme canadienne-française, inclinons-nous bas, bien bas, car elle est meilleure, elle est plus grande que nous".

Mesdames, à mon tour, je viens mettre mon humble concours à votre entière disposition.

LA FONCTION D'INSTITUTEUR D'APRES IBSEN

Un universitaire français résumait naguère dans les termes suivants l'entretien qu'il eut, en 1902, avec le grand poète dramatique Ibsen, mort peu après. Le sujet de cet entretien, c'était *le devoir*, ou, plus exactement, *"le bonheur de l'instituteur"*.

La fonction d'instituteur m'apparaît comme une des plus belles, peut-être comme la plus belle de toutes, non seulement pour sa dignité même, mais pour la diversité des occupations qu'elle comporte et pour la variété des joies qu'elle procure.

Et d'abord, quel est celui d'entre nous qui n'a pas fait ce rêve d'être instituteur dans un village de la montagne ou de la côte ! La petite maison d'école est le centre intellectuel de ce

groupement humain. L'instituteur est honoré comme un maître. Il ne tient qu'à lui d'être aimé comme un ami.

La tâche reste lourde, je le sais. Mais quoi ! c'est le poids même de la tâche qui donne du prix à l'existence.

Aussi bien, n'y a-t-il pas des heures, des journées et même des mois de repos pour l'instituteur ? Suivant son goût il peut lire et relire longuement les livres que nous avons à peine le temps de feuilleter ; il peut faire de longues promenades dans la campagne ; il peut se livrer à certains divertissements si utiles, tels que la minéralogie, l'entomologie, la botanique, l'ichtyologie, — et même à l'ichtyologie mise en pratique, qui est la pêche à la ligne.

Certes dans ses rapports avec les hommes jeunes ou vieux, l'instituteur rencontre parfois des difficultés. Si petit qu'il soit, un groupement humain contient, en puissance, toutes les querelles qui agitent les grandes villes. Le moindre conseil municipal présente à l'observateur, comme en un microcosme, l'image de toutes les colères, de toutes les rancunes, de tous les ouragans oratoires qui se déchaînent dans les plus illustres Parlements. Mais d'abord, j'ai la conviction que l'instituteur parvient toujours, s'il le veut, à se tenir à l'écart de la plupart des troubles.

Le soir venu, il n'a qu'à ouvrir sa fenêtre, dans le calme d'une belle nuit. Tout de suite, il comprendra le bon conseil de tranquillité que la nature donne toujours à l'homme.

Oui, il n'y a pas de fonction sociale qui favorise davantage la *vie intérieure*, la seule vie qui mérite pleinement d'être vécue.

La variété de l'enseignement semble aussi un principe de joie véritable. L'enseignement primaire n'est-il pas délicieusement encyclopédique ? L'instituteur, après avoir suivi le programme rédigé par ses chefs pendant les heures fixées par la loi, peut ensuite aborder un à un les sujets les plus captivants. Aujourd'hui, il expliquera quelque matière d'agriculture ou d'horticulture, d'économie domestique ou même politique. Demain, il fera la lecture d'un poème clair et beau, ou bien il apprendra aux enfants une de ces chansons où, musique et paroles, demeurent l'expression même de l'âme populaire. Demain, il traitera quelque sujet de morale, et, par des légendes, par des proverbes, par des anecdotes de toute espèce, il donnera à cette leçon un intérêt actuel et local à la fois. Demain, il fera interpréter à ses écoliers quelque pièce de théâtre, propre à les récréer et à les instruire.

Que l'on ne dise pas que ces choses sont trop élevées pour un auditoire composé d'enfants ! On ne saurait croire avec quelle promptitude les enfants, les enfants des agriculteurs ou des ouvriers, saisissent les grandes idées de morale ou de poésie, et combien ils se plaisent aux choses sublimes. Sur ces âmes vraiment neuves, toute parole pure et fière s'imprime du premier coup et pour toujours.

En vérité, le bonheur n'est-il pas assuré à l'instituteur, à la seule condition qu'il mette quelque méthode dans sa vie ? Qu'il fasse, par exemple, d'une façon constante, le bilan de ses efforts heureux.

Cette année, à combien d'enfants ai-je appris à lire ? A combien ai-je donné les principes de la science ? A combien ai-je enseigné l'histoire, la morale, etc ?

Accompagnés d'une brève mention, les noms des écoliers figureraient dans ce livre, qui serait vraiment un *livre d'or*.

LA VENERABLE MARGUERITE BOURGEOYS (1)

Aussi, dès 1667, les habitants de Ville-Marie tinrent une assemblée générale et adressèrent au roi une requête demandant que la Congrégation de Notre-Dame fût autorisée par des lettres patentes.

La Sœur Bourgeoys ne voulait d'autre protection que celle de Dieu ; elle dut pourtant céder aux désirs de tous et passa en France.

(1) Voir l'*Enseignement primaire* d'avril 1921.

Elle s'embarqua, *n'ayant pas même dix sous*, mais comme on l'a dit, sa vie est un admirable plaidoyer en faveur de la Providence.

A la demande de Colbert, Louis XIV accorda des lettres patentes les plus élogieuses et le grand ministre les fit enregistrer au parlement de Paris, afin qu'elles ne rencontrassent aucun obstacle au conseil souverain de Québec.

Cependant, plus de vingt ans devaient s'écouler avant que l'autorité épiscopale approuvât l'institut de la Sœur Bourgeoys.

Quel est le fondateur qui n'a pas souffert de ses amis, de ses frères et de ses pères dans la foi? "Pour montrer que le dessein de ce nouvel institut était venu d'En-Haut, dit M. Faillon, l'autorité épiscopale, quoique dirigée par les motifs les plus purs, s'y montra d'abord peu favorable. Jusqu'alors on avait vu les vierges consacrées à Dieu suivre quelque une des règles approuvées par l'Église, et demeurer renfermées dans la clôture de leurs couvents."

Le genre de vie des filles de la Congrégation était jugé trop extraordinaire, on ne croyait pas qu'il fût possible de le continuer.

La Sœur Bourgeoys n'en continua pas moins sa mission chez nous. Dès les premières années, elle avait ouvert un pensionnat pour les élèves aisées; elle établit à la Montagne une école pour les petites sauvagesses; à Montréal et à Québec, on avait l'ouvroir de la Providence où vingt grandes filles pauvres apprenaient à travailler.

* * *

Pour la Sœur Bourgeoys, vivre c'était agir. Elle était l'un de ces êtres de grâce, de courage et d'abnégation que rien ne lasse, à qui les fardeaux les plus lourds semblent donner des ailes.

On ne saurait trop louer sa délicate charité envers les jeunes filles qui venaient de France pour s'établir dans la colonie et qu'on appelait *filles du roi*. A chacun de ses voyages, on lui en confia un bon nombre. Durant la traversée, elle voyait à tous leurs besoins avec une sollicitude infatigable; à Montréal, elle les logeait, les nourrissait, les instruisait, les préparait à la rude vie qui les attendait. Elle avait accommodé une maison pour les recevoir et y restait avec elles jusqu'à leur mariage. Celles qui arrivaient, elle allait *les quérir au bord de l'eau* et l'on s'imagine facilement comme son accueil maternel devait reconforter ces jeunes filles si esseulées.

On dit que toutes lui gardèrent une véritable affection. Elle les suivait dans leurs pauvres ménages, elle les formait à ces humbles et fortes vertus qu'on appelle primitives, parce qu'on les trouve surtout aux débuts de la vie des peuples.

Nos ancêtres avaient besoin d'un grand excédent d'énergie physique et morale, il leur fallait aller à la vie comme on va au feu. Et à ces

pauvres et rudes foyers de Ville-Marie, toujours menacés, que de fois la Sœur dut porter la confiance en Dieu, la sérénité.

Elle ressentait, au plus vif du cœur, les maux de chacun. Les massacres, les enlèvements, tous ces cruels événements de la guerre de surprises faite aux colons, la laissaient comme blessée et ensanglantée.

Les odieux procédés dont on usa à Québec envers Maisonneuve, lui furent aussi bien sensibles. C'est à elle surtout que le fondateur de Montréal—digne de l'apothéose—s'ouvrait des avanies qu'il avait à subir, et bien amère fut sa douleur, quand elle le vit partir pour ne revenir jamais.

(La fin au prochain numéro)

LAURE CONAN.

DEUX CHOSES DISTINCTES

Enquête agricole provinciale.

Recensement décennal fédéral

Au mois de juin prochain, le Gouvernement fédéral emploiera plus de 13,000 énumérateurs qui feront le dénombrement de la population canadienne.

Ce sera là le sixième recensement décennal depuis la Confédération.

Des énumérateurs iront de porte en porte, chargés de nombreux cahiers, s'enquérir du personnel de chaque habitation, des animaux domestiques sur les fermes, des opérations culturales de l'année précédente, etc.

Le mot d'ordre, pour ce recensement, viendra d'Ottawa et c'est le Bureau fédéral de la Statistique qui en assume la direction et la responsabilité. Nous avons confiance que l'enquête sera bien faite. Les officiers supérieurs chargés de ce travail sont des hommes d'expérience et de la plus haute probité.

D'autre part, à peu près à la même date, le gouvernement de Québec confiera au Bureau provincial des Statistiques la tâche de continuer son inventaire agricole ordinaire au moyen d'un questionnaire que les titulaires des écoles rurales seront appelés à faire parvenir aux cultivateurs de leur arrondissement respectif.

La méthode indiquée ci-dessus est en usage dans huit provinces et celles-ci feront cette année leur enquête agricole indépendamment des autorités fédérales. Dans la Colombie Anglaise, un questionnaire est adressé directement aux cultivateurs.

Les énumérateurs du Gouvernement fédéral passeront les premiers chez les cultivateurs puisqu'ils commenceront le 1er juin, tandis que le questionnaire de la province de Québec ne sera guère distribué avant le 15 du même mois, date à laquelle se terminent d'ordinaire les semailles dans l'est de la province.

Nous comptons que la majorité des cultivateurs se fera un devoir de remplir le questionnaire envoyé afin que l'on puisse estimer, dès l'automne prochain la valeur de la récolte. Les résultats du recensement fédéral ne seront pas connus avant la fin de l'année 1922. Il importe donc que chaque province possède un moyen plus rapide d'évaluer ses récoltes et son stock d'animaux domestiques.

Des contribuables se sont parfois opposés à ce que le titulaire de l'école s'occupât de ce travail d'intérêt général. C'est méconnaître l'utilité de cette opération que de s'y opposer. La province a aussi besoin de statistiques agricoles que le négociant a besoin d'une comptabilité, que le médecin a besoin d'un thermomètre, que le navigateur a besoin d'une boussole, que le mineur a besoin d'une lampe portative.

Pour l'instituteur ou l'institutrice, cette distribution des cartes, accompagnée d'instructions appropriées, est une diversion au programme qui ne peut en rien nuire aux études ni au progrès des enfants. Le Surintendant de l'Instruction publique a déjà hautement recommandé aux corporations scolaires l'importance de cette enquête et demandé leur coopération.

Nous espérons donc que tous les titulaires des écoles rurales manifesteront un zèle éclairé en suivant les instructions qui leur seront fournies à ce sujet, en même temps que les cartes.

Québec s'achemine rapidement au premier rang des provinces canadiennes, au point de vue agricole. Les progrès accomplis depuis six ans, sont remarquables. Qu'on en juge plutôt :

	1914	1920
Valeur de la récolte.....	\$ 98,779,000	\$330,251,000
Valeur des animaux.....	122,298,000	206,814,000
Valeur du beurre et fromage.....	16,156,022	35,708,621
Total.....	\$237,233,022	\$572,773,621

Depuis l'établissement du *Bureau provincial des Statistiques*, ces résultats sont enregistrés, chaque année, et il n'est plus besoin d'attendre dix ans, lors du recensement fédéral, comme jadis, pour savoir où nous en sommes au point de vue agricole.

De toutes les statistiques recueillies, la plus importante est sans contredit celle de l'agriculture, puisque l'agriculture est l'industrie-mère de la province.

Il ne faudra donc pas confondre, au mois de juin, les énumérateurs du recensement fédéral et la carte de l'enquête agricole du gouvernement de Québec, quoique les deux soient recommandables et dignes de l'attention de tous les cultivateurs de la province.

G.-E. MARQUIS,

Chef du Bureau des Statistiques.

Québec, 11 avril 1921.

CONSEIL SUPÉRIEUR D'HYGIÈNE

PROPOS D'HYGIÈNE

La tuberculose (suite).

Dans l'article publié dans le numéro de mars de *l'Enseignement primaire*, nous avons vu comment le germe de la tuberculose pénètre chez l'homme, nous devons maintenant connaître quelle réception l'attend. Nous savons, en effet, que pour le développement de la maladie, il faut non seulement la présence du microbe, mais aussi son développement.

Or, quelle que soit la voie de pénétration, trois résultats peuvent se produire : 1. Les germes peuvent être détruits sur place ou simplement éliminés. Il y a, en effet, des personnes qui sont douées d'une résistance vitale tellement développée que les germes de maladie n'ont pas de prise sur elles. Leur organisme est réfractaire. Ces personnes sont dites immunisées.

2. D'autres personnes laissent pénétrer les germes dans la place, mais se défendent contre eux par une réaction spéciale. Dans ces cas, il se forme, à l'endroit où se trouvent ces microbes, un tissu nouveau qui enveloppe complètement les germes et les isole ainsi du reste de l'organisme. Ils y sont emprisonnés, mais ils n'en conservent pas moins leur vitalité et leur virulence. La formation de ce tissu forme comme de petits grains de mil qu'on appelle des tubercules. Les personnes qui hébergent de la sorte les germes de la tuberculose enfermés dans des tubercules ne sont aucunement malades. Elles ne présentent pas le moindre symptôme. Elles ont bien la tuberculose, mais c'est une "tuberculose fermée", qui ne présente aucun danger de contagion.

3. La troisième catégorie comprend les malades qui souffrent réellement de tuberculose. Chez eux, la coque protectrice, que constitue le tubercule, s'est comme fondue, elle s'est ulcérée, et les germes se sont trouvés ainsi mis en liberté. Ils continuent alors à se multiplier, envahissent de nouveaux territoires, causent de plus en plus l'extension

de la maladie et finissent par emporter le malade. Ces personnes souffrent ainsi de la tuberculose dite "ouverte", c'est-à-dire contagieuse. Quand la maladie existe aux poumons, ce qui est le plus souvent le cas, les expectorations des malades contiennent des germes en nombre considérable. Des autorités nous disent même qu'un tuberculeux peut en cracher jusqu'à 7 billions par jour. Les savants ont donc raison de s'écrier : "Le crachat du tuberculeux, voilà l'ennemi".

Ces faits ne sont pas mis devant notre population pour lui faire peur, mais dans le but de la faire réfléchir. Heureux serions-nous si la crainte du mal était pour un grand nombre le commencement de la mise en œuvre des moyens à prendre pour enrayer le mal.

Or, parmi ces moyens, le premier, le plus important, le plus impérieux, le plus urgent, c'est que tout le monde prenne la résolution de ne jamais cracher par terre. C'est cet abominable crachat qui est le plus grand facteur de dissémination de la maladie, puisqu'il est démontré que là où il n'y a pas de germe, il n'y a pas de tuberculose.

Mais la plupart des tuberculeux ne se croient pas malades. On sait, en effet, que la majorité des malades expectorent des bacilles bien longtemps avant que la véritable nature de leur maladie soit connue. Il y en a qui crachent des bacilles pendant 5, 10 ans et plus. Ils les projettent dans les magasins, les bureaux, les usines, partout. Ces bacilles sont ensuite repris par les semelles des passants et ensemenés dans les tapis de leurs demeures. Tous donc nous sommes intéressés dans cette campagne, riches comme pauvres, savants comme ignorants, hommes de bureaux comme ouvriers. Nos vies et celles de nos femmes et de nos enfants sont toutes menacées par ces mortels bacilles semés par les centaines de malades que l'on rencontre tous les jours au hasard de nos sorties.

Ne perdons donc jamais de vue ce mot d'ordre : A bas le crachat ! C'est pourquoi le Conseil supérieur d'hygiène a bien raison de défendre énergiquement la dissémination de ces mortels crachats dans les termes suivants que nous extrayons des règlements qu'il a édictés :

25d. Quiconque crache sur les trottoirs des rues, des chemins et des places publiques, sur le plancher d'aucun édifice, d'aucun véhicule ou d'aucun bateau public, sur le plancher d'aucun établissement industriel, d'aucun atelier, d'aucune maison d'éducation, d'aucuns établissements dans lesquels se réunissent plusieurs personnes, devient passible d'une amende n'excédant pas cinq dollars pour la première offense, et d'une amende n'excédant pas dix dollars pour chaque offense subséquente.

Non seulement il faut se garantir contre les bacilles émis par les crachats des tuberculeux, mais aussi contre ceux qui sont semés par leur salive. Or, ici encore, toute une campagne doit être entreprise contre l'habitude malheureuse si générale de mouiller de sa salive les

billets de banque, les reçus que l'on donne aux clients dans les magasins, les correspondances de tramways, etc. L'expérience, en effet, est là pour démontrer la succession des cas de tuberculose chez les employés de bureau manipulant des cahiers dont les pages ont été ainsi souillées par la salive d'un premier tuberculeux qui se mouillait les doigts pour les tourner.

La conclusion s'impose, donc :

A BAS LE CRACHAT !

PAS DE PAPIERS QUELCONQUES SOUILLÉS DE SALIVE !

J.-A. BEAUDOIN,

M. D.

DE L'ÉDUCATION DES FEMMES

JOSEPH DE MAISTRE A SA FILLE

(fragments de lettres)

Saint-Pétersbourg, 24 octobre 1808.

Voltaire a dit, à ce que tu me dis (car, pour moi, je n'en sais rien ; jamais je ne l'ai tout lu, et il y a trente ans que je n'en ai pas lu une ligne), que *les femmes sont capables de faire tout ce que font les hommes*, etc. ; c'est un compliment fait à quelque jolie femme, ou bien c'est une des cent mille et mille sottises qu'il a dites dans sa vie. La vérité est précisément le contraire. *Les femmes n'ont fait aucun chef-d'œuvre dans aucun genre.* Elles n'ont ni fait l'*Illiade*, ni l'*Énéide*, ni la *Jérusalem délivrée*, ni *Phèdre* ni *Athalie*, ni *Rodogune*, ni le *Misanthrope*, ni *Tartuffe*, ni le *Joueur*, ni le *Panthéon*, ni l'église de Saint-Pierre, ni la *Vénus de Médicis*, ni l'*Apollon du Belvédère*, ni le *Persée*, ni le livre des *Principes*, ni le *Discours sur l'histoire universelle*, ni *Télémaque*. Elles n'ont inventé ni l'algèbre, ni les télescopes, ni les lunettes achromatiques, ni la pompe à feu, ni le métier à bas, etc. ; mais elles font quelque chose de plus grand que tout cela : c'est sur leurs genoux que se forme ce qu'il y a de plus excellent dans le monde : *un honnête homme et une honnête femme*. Si une demoiselle s'est laissée bien élever, si elle est docile, modeste et pieuse, elle élève des enfants qui lui ressemblent, et c'est le plus grand chef-d'œuvre du monde. Si elle ne se marie pas, son mérite intrinsèque, qui est toujours le même, ne laisse pas aussi que d'être utile autour d'elle d'une manière ou d'une autre. Quant à la science, c'est une chose très dangereuse pour les femmes. On ne connaît presque pas de femmes savantes qui n'aient été ou malheureuses, ou ridicules par la science. Elle les expose habituellement au petit

danger de déplaire aux hommes et aux femmes (pas davantage) ; aux hommes qui ne veulent pas être égalés par les femmes, et aux femmes qui ne veulent pas être surpassées. La science, de sa nature, aime à paraître, car nous sommes tous orgueilleux. Or, voilà le danger, car la femme ne peut être savante impunément qu'à la charge de cacher ce qu'elle sait avec plus d'attention que l'autre sexe n'en met à le montrer. Sur ce point, ma chère enfant, je ne te crois pas forte ; ta tête est vive, ton caractère décidé ; je ne te crois pas capable de te mordre les lèvres lorsque tu es tentée de faire une petite parade littéraire. Tu ne saurais croire combien je me suis fait d'ennemis jadis, pour avoir voulu en savoir plus long que mes bons Allobroges.

Juge ce qu'il en est d'une petite demoiselle qui s'avise de monter sur le trépied pour rendre des oracles ! Une coquette est plus aisée à marier qu'une savante ; car pour épouser une savante, il faut être sans orgueil, ce qui est très rare ; au lieu que, pour épouser une coquette, il ne faut qu'être fou, ce qui est très commun.

Saint-Pétersbourg, 1808.

Tu me demandes donc, ma chère enfant, après avoir lu mon sermon sur la science des femmes, d'où vient qu'elles sont condamnées à la médiocrité ? Tu me demandes en cela la raison d'une chose qui n'existe pas et que je n'ai jamais dite. Les femmes ne sont nullement condamnées à la médiocrité ; elles peuvent même prétendre au sublime, mais au sublime *féminin*. Chaque être doit se tenir à sa place et ne pas affecter d'autres perfections que celles qui lui appartiennent. Je possède ici un chien nommé Biribi, qui fait notre joie : si la fantaisie lui prenait de se faire seller et brider pour me porter à la campagne, je serais aussi peu content de lui que je le serais du cheval anglais de ton frère, s'il imaginait de sauter sur mes genoux ou de prendre le café avec moi. L'erreur de certaines femmes est d'imaginer que, pour être distinguées, elles doivent l'être à la manière des hommes. Il n'y a rien de plus faux. C'est le chien et le cheval.

Le mérite de la femme est de régler sa maison, de rendre son mari heureux, de le consoler, de l'encourager et d'élever ses enfants, c'est-à-dire de *faire des hommes*. Au reste, ma chère enfant, il ne faut rien exagérer : je crois que les femmes, en général, ne doivent point se livrer à des connaissances qui contraindraient leurs devoirs ; mais je suis fort éloigné de croire qu'elles doivent être parfaitement ignorantes. Je ne veux pas qu'elles croient que Pékin est en France, ni qu'Alexandre le Grand demanda en mariage une fille de Louis XIV. La belle littérature, les moralistes, les grands orateurs, etc., suffisent pour donner aux femmes toute la culture dont elles ont besoin.

Quand tu parles de l'éducation des femmes qui éteint le génie, tu ne fais pas attention que ce n'est pas l'éducation qui produit la fai-

blesse, mais que c'est la faiblesse qui souffre cette éducation. S'il y avait un pays d'amazones qui se procurassent une colonie de petits garçons pour les élever comme on élève les femmes, bientôt les hommes prendraient la première place, et donneraient le fouet aux amazones. En un mot la femme ne peut être supérieure que comme femme ; mais dès qu'elle veut *émuler* l'homme, ce n'est qu'un singe.

NOTE DE LA RÉDACTION:—JOSEPH DE MAISTRE :—(1753-1821).—Cette année, 1921, on célèbre dans le monde catholique, en France notamment, le centenaire de la mort de ce grand maître de la littérature française. De Maistre est le philosophe le plus grave, le plus sûr, le satirique le plus mordant, l'écrivain le plus énergique. Son livre du *Pape* est l'un des plus grands écrits catholiques de notre époque. *Les Soirées de Saint-Petersbourg*, le plus important de ses ouvrages, offre une lecture pleine d'attraits à tout esprit élevé ; il y a dans ce livre : morale pure et religieuse, élévation et profondeur dans les idées, verve dans la satire, force et éloquence dans le style.

LIVRES DE RÉCOMPENSE—LIVRES DE CHEZ NOUS

I. Le service de librairie de l'*Action française*, 369, rue Saint-Denis, Montréal, offre une très jolie collection de livres canadiens à un rabais de 25 à 60 pour cent.

Les livres offerts par l'*Action française* parlent aux petits Canadiens de leur pays et méritent d'être conservés. Ils sont nombreux, variés et bien imprimés.

Ne l'oublions pas, le livre de récompense est un moyen puissant et noble de stimuler les élèves et de leur faire aimer à lire.

Pour catalogue, avec titre et prix des ouvrages, s'adresser à l'*Action française*, 369, rue Saint-Denis, Montréal.

II. La librairie Beauchemin a le grand mérite d'avoir mis le livre canadien en honneur, comme livre de récompense, en publiant 70 titres différents groupés en 21 séries ou formats différents, à aussi bon compte que le livre français. Pour catalogues, etc., etc., s'adresser à la librairie Beauchemin, 79, rue St-Jacques, Montréal.

III. La librairie Langlais, Ltée, s'est aussi fait une spécialité du livre de récompense. Titres et formats variés, livres canadiens et livres français à des conditions avantageuses. S'adresser à la librairie Langlais, Ltée, 177, rue St-Joseph, Québec.

LES ENFANTS ET LE CINÉMA

Dans une récente lettre pastorale, Mgr McNeil, archevêque de Toronto, écrivait :

"A la dernière assemblée des évêques d'Ontario, la résolution suivante a été adoptée : "Que l'industrie des cinémas, telle qu'elle est à présent dirigée, corrompt le caractère de la jeunesse, trouble profondément la vie scolaire et familiale, et est souvent une invite à l'immoralité". Les parents dans leur soif du plaisir, emmènent avec eux leurs jeunes enfants aux cinémas sans se demander si leurs jeunes imaginations ne seront pas salies pour la vie. Les instituteurs et les autres autorités scolaires nous informent que l'excitation mentale causée par les vues cinématographiques affectent gravement l'esprit des élèves et leur système nerveux. Nous protestons spécialement contre la nudité et certaines scènes qui détruisent le respect dû à la femme. Nous demandons à notre population catholique de prouver leur indignation contre ces spectacles immodestes en quittant le théâtre immédiatement.

"Il n'est pas naturel que les enfants soient stimulés par des émotions violentes ; ils ne le demandent pas. Leur vive imagination leur permet de se contenter des modestes plaisirs du foyer. Mais une fois que leurs nerfs ont été excités par les émotions artificielles que leur fournit le cinéma, l'enfant ne goûte plus les plaisirs de la maison et le foyer est affaibli, non pas dans l'intérêt public ou au profit d'une œuvre de charité, mais pour le gain financier d'individus."

SUR L'ÉDUCATION DES FILLES

En proposant, comme je l'ai fait, une série de lectures et d'exercices pour les jeunes filles, je n'ai eu en vue que celles à qui leur état laisse le temps et fournit les moyens de s'y occuper. Et pourquoi refuserait-on de leur orner l'esprit de ces connaissances qui certainement ne sont point au-dessus de leur portée, ni contraires à leur état ? L'affectation de science et de bel esprit ne convient à personne et encore moins aux dames ; mais s'ensuit-il qu'elles doivent être condamnées à une grossière ignorance ? L'étude que je conseille ici aux jeunes demoiselles ne les empêchera point, comme je l'ai déjà observé, de s'acquitter exactement de leurs devoirs, d'apprendre à travailler utilement des mains, d'entrer déjà dans tous les soins du ménage, de s'instruire de tout ce qui regarde une sage économie, et qui a rapport au gouvernement domestique, connaissances absolument essentielles à leur état, et dont le défaut cause ordinairement la ruine des plus grandes maisons. L'étude dont je parle, loin d'être un obstacle à ces devoirs, les y conduira naturellement, et leur en rendra la pratique plus facile en leur donnant un esprit plus sérieux, plus exact, plus solide, plus capable d'ordre, d'attention, de travail, en leur faisant aimer davantage leur maison et en leur apprenant à se passer de compagnies.

Elles ne feront jamais parade de ce qu'elles auront appris, et ne se feront distinguer des autres que par une plus grande modestie. L'avantage qu'elles tireront de leurs connaissances sera de n'être pas obligées, pour éviter l'ennui et le dégoût d'une vie désoccupée, d'en remplir le vide par le jeu, par les spectacles, par des visites inutiles, par des conversations frivoles.

ROLLIN.

NOTE.—ROLLIN :—(1671-1741)—Son *Traité des études* est son principal ouvrage. Tout dans ce livre est pur, sain et solide, et les jeunes intelligences y trouveront un guide sûr et aimable.

L'ATTITUDE DES CATHOLIQUES VIS-A-VIS DES LIVRES ET DES THÉÂTRES

Nous prions nos lecteurs de lire attentivement l'article qui suit, que nous reproduisons de la Correspondance hebdomadaire de Paris, du 21 mars 1921. Le mauvais livre et le mauvais théâtre menacent sérieusement de détruire, même au Canada, les bienfaits de l'école catholique.

Il y a quelques jours, M. l'abbé Bethléem, l'actif directeur de la *Revue des Lectures*, réunissait à Paris les amis parisiens de son œuvre et ce fut une fort belle réunion, que S. Em. le Cardinal Dubois présida, tant par le nombre des catholiques accourus que par le talent des orateurs qui les exhortèrent. Et ce fut aussi une fort utile réunion, car on y rappela de nécessaires vérités trop méconnues sur lesquelles il est bon de revenir souvent, ce que nous allons faire à notre tour ici.

Que les livres puissent être à la fois, ainsi que le disait M. l'abbé Bethléem lui-même, les plus grands bienfaiteurs et les plus grands malfaiteurs de l'humanité, c'est une vérité assez facile à admettre, mais c'est une vérité qui ne se réalise pas comme il conviendrait dans l'esprit d'un trop grand nombre de catholiques, ou simplement d'honnêtes gens, qui s'abandonnent

avec une incroyable légèreté aux séductions de lectures malsaines, cela sous divers prétextes également mauvais. L'Église les a cependant prévenus, à bien des reprises et de façon solennelle, des dangers qu'ils courent. Aujourd'hui plus que jamais, ils semblent ne point entendre ces avertissements. La cause en est pour une part à l'insuffisance, parfois scandaleuse, de la critique à notre époque, à ses complaisances, trop souvent à sa vénalité. Au lieu de mettre en garde les lecteurs contre le mensonge ou l'obscénité des mauvais ouvrages, elle ne se lasse pas de louer le talent des auteurs, d'admirer sans réserve, de faire de trompeuses réputations, en un mot d'égarer quantité d'esprits de bonne foi.

Contre cette défaillance de la critique, la *Revue des Lectures*, encouragée par les plus hautes approbations, veut réagir. Elle y réussit parmi un public toujours plus large. Elle mérite d'être soutenue et aidée.

Elle mérite de l'être aussi pour les campagnes qu'elle mène contre le mauvais théâtre, un des agents de corruption les plus actifs de notre temps. Cela, au cours de la réunion dont nous parlons, M. le chanoine Poulin, curé de la Trinité, l'a montré avec une âpre vigueur. Lui aussi a fait le procès d'une critique trop indulgente, pour ne pas dire plus. Mais il a souligné surtout de façon particulièrement opportune, la faiblesse des catholiques qui, si souvent collaborent aux succès de pièces scandaleuses. Il leur a dévoilé qu'ils participaient ainsi aux manœuvres d'une campagne anticléricale, ou pour mieux dire antichrétienne, au service de laquelle le théâtre a été mis, comme un moyen très puissant de ruiner la foi dans les âmes. Il suffit d'y regarder d'un peu près pour découvrir que la lutte menée sur toutes les scènes contre les idées que la religion tient pour les plus nécessaires a un caractère systématique. Il est navrant de penser que tant de catholiques secondent une entreprise aussi destructrice. L'Église, certes, ne défend pas la fréquentation des théâtres, et concède que celle-ci, dans certains cas, peut être bienfaisante pour l'esprit. Mais il ne faut pas oublier que depuis fort longtemps elle témoigne vis-à-vis des spectacles une visible méfiance. Ce devrait être une raison pour nous inciter à la prudence.

Si nous voulions donner un compte rendu complet de la réunion organisée par la *Revue des Lectures*, nous aurions encore à évoquer quelques-unes des fortes pensées formulées par M. Antoine Redier en un beau discours sur "la responsabilité de l'écrivain."

Mais notre intention, en ces lignes trop brèves, n'est que de rappeler à nos lecteurs d'importants devoirs. Il convient donc que nous enregistrons en terminant quelques conseils précis formulés par S. Em. le Cardinal Dubois en présence des amis de la *Revue* que dirige avec tant de zèle M. l'abbé Bethléem : une grande circonspection s'impose en matière de lectures et surtout en matière d'assistance au spectacle ; cette attitude doit être rappelée souvent et du haut de la chaire et dans les publications catholiques. Une véritable croisade doit être organisée, d'autre part, contre tant de livres et de pièces immorales. Que si les lois actuellement en vigueur ne permettent point de les poursuivre qu'on obtienne la modification de ces lois. Enfin, que les catholiques sachent faire aux bons auteurs, et aux entreprises qui s'emploient à les faire connaître, le succès qu'ils méritent.

Il serait fort nécessaire, croyons-nous, que de tels conseils fussent entendus d'un grand nombre.

DIEU DANS L'ÉCOLE

Le *Messager Canadien du Sacré-Cœur* a publié dans son numéro de février dernier, un article magnifique, intitulé *Dieu dans l'école*. Nous aimons à en reproduire ici quelques passages :

"Dieu merci, les Canadiens français ne se sont jamais laissé séduire par le sophisme de l'école sans Dieu. Ils croient encore que la partie principale de l'éducation, c'est la formation du chrétien. Même dans les provinces et les États où l'enseignement officiel est neutre, ils ont eu le courage de faire élever leurs enfants comme ils l'avaient été eux-mêmes,

religieusement. On a ainsi formé un peuple remarquablement instruit du détail de sa religion, rendant à Dieu un culte raisonnable, capable de mépriser les rêves des démagogues, mettant sa foi et son espérance dans les réalités qui durent.

Cependant, nous ne manquons pas d'hommes, bien intentionnés, sans doute, qui se demandent s'il est nécessaire de tant insister sur l'instruction religieuse. Quand des matières si variées sollicitent l'application de l'élève, est-il opportun de consacrer tant de temps à l'étude des sacrements et du péché, aux vérités du dogme, à l'histoire de l'Église ?

On entend formuler ce doute par des catholiques qui devraient avoir une autre sollicitude. Dans certaines commissions scolaires et dans d'autres parties du rouage administratif, quelques-uns ont cru devoir mettre leur courage à demander qu'on restreignit le temps consacré au catéchisme, à la prière, au chant religieux, à la confession mensuelle. Avant tout, pensent-ils, il faut être *pratique*. Puisqu'on doit lutter contre des gens qui ne prient pas, ne perdons pas le temps aux choses de la religion.

Cette objection devait venir. Quand on veut chez un enfant toute la science d'un bachelier, que dis-je ? quand on veut qu'il sorte de l'école avec les connaissances pratiques d'un homme de trente ans, il est naturel qu'on trouve excessif un enseignement religieux développé. Ceux qui admettent deux hommes en chacun de nous, le chrétien qui cherche à se sauver et le faiseur d'argent qui fait tout pour se damner, ceux-là empêcheront que le premier ne se cu'tive aux dépens du second. Mais ceux qui demandent à l'école de former des chrétiens qui aient l'esprit ouvert et des citoyens qui soient des catholiques, ceux-là trouvent normal que l'attention se porte d'abord sur la partie la plus importante et la plus difficile de l'éducation. L'éducation religieuse doit progresser avec le développement de l'intelligence, autrement la foi est vite en péril. Puisqu'on insiste sur le perfectionnement de l'instruction profane, ne négligeons pas de perfectionner l'instruction religieuse.

Or, pour former un honnête homme et un chrétien qui ne soit pas un arriviste, il faut que la religion domine tout l'enseignement, qu'elle inspire toute la vie de l'école. L'enfant doit apprendre de bonne heure que la piété anime tous les actes du chrétien, qu'on n'est pas catholique à certaines heures et neutre à d'autres mais qu'on est catholique partout, dans ses travaux comme à l'église et dans la famille, que partout on agit pour Dieu, en présence de Dieu, qu'aucune de nos pensées ne se dérobe à ses regards et n'échappe à ses jugements. La formation religieuse est l'affaire de tous les instants. Dieu doit être dans l'école partout et toujours, sa pensée doit inspirer toutes les branches de l'enseignement. Sans doute, le maître se gardera de dogmatiser à tort et à travers, mais toujours il pensera, il parlera, il agira en maître chrétien.

LE MOUVEMENT SCOLAIRE A L'ÉTRANGER

Un triomphe scolaire pour les catholiques de Hollande

La dépêche suivante a fait le tour de la plupart des journaux canadiens :

Le gouvernement hollandais a voté une loi de justice qui ouvre une nouvelle ère dans la situation des catholiques de ce pays.

Cette nouvelle loi, qui est entrée en vigueur au 1er janvier 1921, apporte la complète égalité entre les deux branches de l'enseignement. L'enseignement catholique aura dorénavant les mêmes droits que l'enseignement officiel.

Il a droit, comme les écoles officielles, aux octrois de l'État pour l'achat des terrains, la construction et le maintien des écoles. L'enseignement religieux y sera donné pendant les heures ordinaires de classe.

Les catholiques de Hollande ont donc enfin ce pour quoi ils ont combattu pendant cinquante ans : le même traitement par l'État dans l'enseignement, de tous les citoyens, la reconnaissance du principe que, si le catholique donne son écot à l'enseignement que l'athée

ou le protestant veut pour son enfant, l'athée ou le protestant participera aux frais de l'école que le catholique veut pour le sien.

C'est une preuve de plus que les catholiques ne doivent jamais se décourager dans leurs revendications ni se rendre aux conseils des endormeurs, des faux frères et de ceux qui, au nom de la paix, se font les promoteurs d'une bonne entente qui serait l'enfouissement pur et simple de leurs principes, et l'abandon de leurs droits.

La Hollande est un petit pays : elle compte 2,200,000 catholiques sur une population de 8,000,000 ; à peu près la proportion du Canada.

TABLEAUX D'HISTOIRE DU CANADA

Grâce à l'esprit d'initiative de la librairie Granger Frères, 43, rue Notre-Dame-Ouest, Montréal, une magnifique série de tableaux d'histoire du Canada est offerte aux Commissions scolaires et aux maisons d'éducation de la province de Québec, M. l'abbé Desrosiers, principal de l'Ecole normale Jacques-Cartier, est l'inspirateur de cette belle et opportune œuvre pédagogique, et un artiste de renom, M. J.-B. Lagacé, est l'auteur des tableaux admirablement imprimés en de riches couleurs qui s'harmonisent très bien avec les faits historiques que les tableaux synthétisent. Les tableaux d'Histoire du Canada de la librairie Granger Frères méritent d'orner toutes les salles de classe de nos écoles. Ils feront aimer notre histoire nationale et en faciliteront singulièrement l'enseignement.

Pour les prix et conditions de vente s'adresser à la librairie Granger Frères, 43, rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

ANNULATION DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LES COMMISSIONS SCOLAIRES

L'honorable juge Loranger, dans la cause de *Mircault et al* vs les Commissaires d'écoles de Ste-Marie-Salomée, (1) rendait, le 7 mars 1921, une décision solidement appuyée sur les textes, sur l'équité et sur le bon sens.

Voici les faits qui ont donné lieu au procès.

Le 18 juin 1920, les Commissaires d'écoles de Ste-Marie-Salomée avaient adopté une résolution à l'effet de construire une école modèle dont le coût ne devait pas dépasser \$25,000. Un architecte avait préparé les plans et devis et avait aidé à fixer le prix.

Toutes les formalités exigées par le Code scolaire avaient été suivies à la lettre : avis de la proposition avait été donné le 10 juin aux contribuables et avis de son adoption leur avait aussi été donné postérieurement.

Le 20 juillet, les commissaires adoptaient une résolution changeant le mode de la cotisation nécessitée par la construction de la dite école. Avis de ce changement fut immédiate.

ment donné aux contribuables. Les Commissaires tenaient au courant de leurs projets le Surintendant de l'Instruction publique, qui se déclarait satisfait.

Sur les entrefaites, les demandeurs Mireault *et al* intentèrent une action directe en Cour Supérieure pour faire annuler la résolution des Commissaires qui décidait et autorisait cette construction.

Dans leur action, les demandeurs Mireault *et al* alléguèrent 1. qu'une école modèle n'était pas nécessaire à Ste-Marie-Salomée parce qu'il y en avait dans les villages environnants ; 2. que le coût d'une semblable école allait être d'une charge trop onéreuse pour les contribuables de cette municipalité ; 3. que le coût final dépasserait de beaucoup le prix fixé, qui n'était, d'après eux, qu'un trompe-l'œil ; 4. que c'était une injustice de faire payer aux demandeurs et aux contribuables en général une école dont ils n'avaient aucun besoin ; 5. que les avis n'avaient pas été donnés conformément à la loi.

Les défendeurs, les commissaires d'écoles de Sainte-Marie-Salomée, répondirent à cette action en niant toutes les allégations des demandeurs, ce qui eut pour résultat d'obliger les dits demandeurs à prouver ce qu'ils avaient avancé.

Après avoir considéré les plaidoiries et la preuve, le juge renvoya l'action des demandeurs Mireault *et al*, en appuyant son jugement sur les deux raisons suivantes : 1. Ce n'est pas la Cour supérieure, mais la Cour de Circuit qui a juridiction pour casser les résolutions des commissions scolaires ; 2. Les commissions scolaires jouissent de l'autonomie la plus complète dans l'exercice de leurs pouvoirs administratifs.

Vu que les commissaires défendeurs n'avaient pas révoqué en doute la juridiction de la Cour supérieure en matière de résolutions scolaires, le juge n'a pas cru devoir renvoyer immédiatement la cause. Il a profité de l'allégation, par les demandeurs Mireault *et al*, "d'oppression et d'illégalité flagrante"—matières qui relèvent bien de la Cour supérieure—pour recevoir la cause et rendre jugement. Mais le résultat n'a pas été pour cela plus favorable aux demandeurs.

Le juge s'est déclaré absolument satisfait de la façon dont les Commissaires s'étaient conformés aux prescriptions de la loi. Puis, s'appuyant sur le principe que la Cour supérieure n'a qu'un pouvoir de contrôle et de surveillance, mais que la Cour de Circuit peut seule siéger en appel des décisions des Commissaires, il s'est abstenu complètement d'apprécier les faits ; il ne s'est pas occupé de la question de savoir si l'école modèle était opportune ou non à Ste-Marie-Salomée, si elle devait coûter \$10,000, \$15,000 ou \$25,000, si la majorité des contribuables est opposée ou non à la construction de ladite école : tout cela, le juge le laisse à la discrétion de la Commission scolaire.

Voici la dernière partie du jugement :

"Considérant que les tribunaux supérieurs n'ont pas à s'ingérer dans les affaires des corporations municipales ou scolaires, ces dernières jouissent de l'autonomie la plus complète dans l'exercice de leurs pouvoirs administratifs ;

"Considérant que, en matière scolaire, le tribunal compétent pour décider des différends qui peuvent se soulever, c'est le tribunal de la Cour de Circuit :

"Considérant que ce n'est que par exception que l'on peut recourir à la Cour supérieure en cas de contestation de résolutions et, dans ce cas, la contestation ne doit porter que sur l'illégalité de la résolution, et encore faut-il que cette illégalité soit telle qu'elle puisse causer au contestant une injustice grave et partant oppressive ;

"Considérant que toutes les questions de convenances, de quantité, du choix d'un site pour une école, de dimensions, de qualité de matériaux et généralement toutes les questions de faits concernant les résolutions passées par une commission scolaire sont du ressort de cette commission et ne peuvent être discutées sur une action directe en cassation devant la Cour supérieure ;

"Considérant que la résolution du 18 juin 1920 ne comporte rien d'illégal, la commission avait le droit de construire une école modèle et rien ne démontre que la procédure suivie soit entachée d'aucune illégalité ;

"Considérant que les raisons apportées par les requérants pour faire mettre de côté ladite résolution ne sont pas suffisantes en loi, les motifs de cette contestation ne reposant que sur des questions d'intérêt privé et tout de sentiment ;

"Considérant qu'aucune injustice grave n'a été prouvée ;

"Considérant que les commissaires avaient le droit de passer les dites résolutions au risque d'indisposer certains contribuables récalcitrants ;

"La Cour maintient la défense, renvoie l'inscription en droit partielle sans frais et déboute les demandeurs de leur action, avec dépens."

Eugène L'HEUREUX, avocat.

(1) Cette cause de A. Mireault *et al* vs les Commissaires d'Écoles de Ste-Marie-Salomée porte le numéro 8779 au Greffe de la Cour supérieure, à Joliette.

DOCUMENTS OFFICIELS

FONDS DE PENSION DES FONCTIONNAIRES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Amendements à la loi — Augmentation des pensions

Le gouvernement a fait adopter par l'Assemblée législative, au cours de la dernière session, les lois suivantes ayant pour fin d'augmenter la pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire :

L'article 2993 des Statuts refondus, 1909, tel que remplacé par la loi 1 George V (2ème session), chapitre 27, section 1, et amendé par la loi 3 George V, chapitre 25, section, 1, est de nouveau remplacé par le suivant :

"**2993** La pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire est fixée à la somme obtenue en multipliant, quant aux hommes, les deux centièmes et, quant aux femmes, les trois centièmes de leur traitement moyen, ou, s'ils ont enseigné plus de vingt-cinq ans, du traitement moyen des vingt-cinq années pendant lesquelles ils ont eu le plus fort traitement, par le nombre de leurs années de service jusqu'à concurrence de trente-cinq ans, pourvu, toutefois, quant aux femmes, que leur pension ne dépasse pas quatre-vingt-dix pour cent du salaire moyen des dix années pendant lesquelles elles auront reçu le plus fort traitement.

La pension de tout fonctionnaire de l'enseignement primaire à la retraite le ou après le premier juillet 1921 ne doit pas être inférieure à cent piastres."

(Ce nouvel article est une refonte de l'ancien article 2993 et de ses amendements. Il est rédigé en un style assez clair, il semble, pour permettre à tout fonctionnaire qui a tenu un compte de son traitement annuel, de trouver lui-même, par un calcul facile, le montant de la pension à laquelle il peut avoir droit.

Le premier paragraphe de cet article comporte, pour les fonctionnaires ayant plus de 25 années de service, qui seront mis à la retraite après le 1er juillet 1921, une augmentation considérable de la pension qui pourra leur être accordée.

Soit un fonctionnaire ayant servi pendant quarante ans : comme instituteur, 15 ans à \$200, 5 ans à \$300 ; comme inspecteur d'écoles, 10 ans à \$1,000, 5 ans à \$1,400, 5 ans à \$1,600. En vertu de l'ancienne loi, la pension était fixée, quant aux hommes, à deux pour cent du traitement moyen, pour chaque année de service, jusqu'à concurrence de trente-cinq ans. Il aurait eu droit à une pension de \$570. En vertu de la nouvelle loi, il a droit à une pension

égale à la somme obtenue en multipliant les deux centièmes du traitement moyen des vingt-cinq années pendant lesquelles son salaire a été le plus élevé par le nombre de ses années de service jusqu'à concurrence de trente-cinq années, c'est-à-dire à une pension de \$742, soit une augmentation de \$172.

Par le second paragraphe le minimum des pensions est porté de \$75. à \$100. Ce paragraphe s'applique aux pensionnaires actuels, qui en jouiront dès le 1er juillet 1921.

L'article suivant est inséré dans les Statuts refondus, 1909, après l'article 2992a, tel qu'édicte par la loi 2 George V, chapitre 24, section 4, et amendé par la loi 4 George V, chapitre 23, section 7 :

"2993b. La pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire à la retraite le ou après le premier juillet 1921, doit, en sus de l'augmentation accordée par l'article 2993a aux fonctionnaires mâles, être augmentée de vingt-cinq pour cent, si elle est inférieure à trois cents piastres, pourvu, toutefois, qu'elle ne puisse dépasser la somme annuelle de trois cents piastres."

L'article 3004 des Statuts refondus, 1909, est amendé en remplaçant les chiffres : "1913", dans la septième ligne, par les chiffres : "1922".

(Cet amendement a pour objet de permettre aux fonctionnaires mâles qui ont négligé de verser au fonds de pension la retenue nécessaire pour assurer une demi-pension à leur veuve, de payer les arrérages de cette retenue.

Le délai accordé pour payer ces arrérages est prolongé jusqu'au 30 juin 1922.)

L'article 3012 des Statuts refondus, 1909, tel qu'amendé par les lois 1 George V (2^{ème} session), chapitre 27, section 2 et 2 George V, chapitre 24, section 5, est de nouveau amendé en remplaçant le mot : "vingt-sept", dans la première ligne du paragraphe 3, par le mot : "quarante-sept".

(Par cet amendement, le gouvernement pour aider le fonds de pension à rencontrer le surplus des dépenses nécessitées par les augmentations ci-dessus, augmente de \$20,000 l'allocation qu'il leur accordait.)

Communiqué par le Secrétaire de la Commission administrative du Fonds de pension.

DOCUMENTS SCOLAIRES

UN CONGRÈS DE COMMISSAIRES D'ÉCOLES A RIMOUSKI

Le 5 avril dernier s'est tenu, à Rimouski, un congrès des commissaires d'écoles et des secrétaires-trésoriers (1) du district de l'inspecteur Paul Hubert. Organisé par ce dernier, ce congrès a eu grand succès. Cent cinquante commissaires et secrétaires, un grand nombre d'instituteurs et plusieurs personnages de la région assistèrent à ce congrès. La plupart des curés de la région s'étaient fait un devoir de rehausser de leur présence cette fête de l'éducation.

Le congrès fut présidé par l'honorable M. Delâge, Surintendant de l'Instruction publique. Mgr F.-X. Ross, V.G. et principal de l'Ecole normale de Rimouski, représentait S. G. Mgr. Léonard, absent de sa ville épiscopale. L'Inspecteur général des écoles catholiques, M. le maire de la ville, M. Tessier, député de Rimouski et M.M. les inspecteurs Hubert et Litalien étaient aussi présents.

Le Surintendant de l'Instruction publique, Mgr le Grand-Vicaire de Rimouski, M. le Maire de la ville, l'Inspecteur général, M. le député Tessier et MM. les inspecteurs Hubert et Litalien adressèrent la parole.

Les orateurs s'efforcèrent de démontrer aux commissaires d'écoles l'importance de leurs fonctions et de leur faire connaître les améliorations qu'ils pouvaient faire avec les moyens dont ils disposent. La question des traitements du personnel enseignant fut spécialement traitée par l'Inspecteur général.

M. le Surintendant parla de l'importance nationale de l'école primaire, Mgr Ross insista sur les bibliothèques scolaires à l'usage des instituteurs, M. le député Tessier mit les commissaires d'écoles en garde contre la manie dispendieuse et regrettable des procès.

M. le député Tessier, qui est aussi membre du Conseil de l'Instruction publique, signala *l'Enseignement primaire* à l'attention des commissaires d'écoles et du personnel enseignant, "comme une revue de première valeur et qui pouvait être avantageusement comparée aux meilleures revues similaires des autres pays". Ce généreux témoignage de M. Tessier fut vivement applaudi par l'auditoire. Toute notre gratitude au distingué député de Rimouski et aux congressistes.

MM. les inspecteurs Hubert et Litalien, qui firent honneur à leurs collègues de l'inspection, donnèrent des conseils pratiques aux commissaires d'écoles, dans un langage irréprochable et avec une distinction parfaite.

Le congrès de Rimouski produira d'excellents résultats.

(1) C'était le 31^e congrès de commissaires d'écoles tenu dans la province de Québec, depuis septembre 1912, date de l'inauguration de ces congrès à Laprairie, par l'Inspecteur général des écoles catholiques.

CONFÉRENCE DE M. PAUL HUBERT AU CONGRÈS DE RIMOUSKI (5 avril 1921)

Monsieur le président,

Messieurs les membres du clergé,

Mesdames, Messieurs :

Permettez-moi, Monsieur le Surintendant, de vous adresser de grands remerciements pour avoir acquiescé si facilement à ma demande de tenir un congrès de commissaires d'écoles en cette ville. Mais vous ne pouviez vous en démettre. A votre avènement au siège du Surintendant de l'Instruction publique en cette province, vous nous avez promis de marcher sur les traces de votre honorable prédécesseur, feu Boucher de la Bruère. Vous tenez bel et bien votre promesse. Nous vous en sommes reconnaissants. La multiplicité de ces journées scolaires contribue énormément à perfectionner notre enseignement primaire.

Toute notre gratitude aussi à l'Inspecteur général, qui a pris une part active à tous les congrès de commissaires d'écoles tenus dans la province.

Ici, nous sommes loin des grands centres où l'ambiance intellectuelle est si forte, où les jets de lumière qui s'échappent du cerveau de l'élite dorent un peu la foule qu'elle domine et lui donnent l'illusion de la supériorité. Mais nous avons ici un foyer, vous l'avouerez avec moi, d'où jaillissent de bonnes et généreuses initiatives. Elles sont trop connues pour prendre la peine de les nommer. Rimouski est une des petites villes de province les plus cultivées et les plus distinguées.

Cette atmosphère intense d'intellectualisme rimouskois a franchi les montagnes et s'est communiquée à toutes les paroisses qu'elles cachent et enveloppent de leurs replis capricieux. De telle sorte que ce district qui est un des plus pittoresques de la province, est aussi, je ne crains pas de l'affirmer, un des plus prospères et des plus progressifs.

J'ai fait une étude comparée de tous les districts d'inspection de la province de Québec et, si Rimouski ne tient pas la tête, il occupe les tous premiers rangs. Le voyageur qui parcourt les campagnes et qui observe un peu le long des routes publiques se rendra parfaitement compte du soin qu'apportent les commissaires à la construction, à la réparation et à l'entretien de leurs maisons d'écoles. Il notera que dans notre comté les vieilles écoles, les prisons sombres des anciens où l'air et la lumière manquaient, où rien de gai ne pouvait attirer les enfants, ont presque complètement disparu. Il en reste encore 16 que je classe dans les vieilleseries, mais que les commissions scolaires se proposent de faire disparaître ; 94 sont bâties sur des plans modernes ; les autres sont des écoles réparées qui valent quasiment les neuves. A peu d'exceptions près, ces écoles sont enduites à l'extérieur et toutes peinturées à l'intérieur.

Je me permettrai ici de faire remarquer que les paroisses se classent inversement proportionnelles à leur âge. Les vieilles paroisses sont les dernières — ne leur en déplaise — à évoluer. Quand on demande à quelques-unes d'entre elles de construire, peindre ou même blanchir une ou des maisons d'écoles, on les entend se plaindre et se lamenter. Que ne suivent-elles au moins l'exemple des jeunes ? En 1919, Saint-François-Xavier-des-Hauteurs a dépensé pour \$12,000 en constructions d'écoles ; Saint-Gabriel, Sainte-Blandine bâtissent chacune quatre écoles en deux ans, malgré le coût énorme de tous les matériaux. Je crois que cela n'est pas battu.

Les règles de l'hygiène s'observent de mieux en mieux. La plupart des écoles ont pourvues de bons ventilateurs et les institutrices savent s'en servir. Mais il arrive parfois que des gens trop parcimonieux leur reprochent de gaspiller du combustible à réchauffer le dehors. Et pour les punir, on leur apporte du bois vert. C'est une bien ridicule façon d'agir et c'est montrer peu de raisonnement. Ce sont des tenants d'une atmosphère pourrie. Ils ne considèrent pas que la réserve d'air pur est inépuisable et, qu'avec la lumière du soleil, c'est la seule richesse que Dieu donne à tous également. Fort heureusement, et avec beaucoup de raison, les institutrices ne s'occupent pas de ces pécadilles. Elles ont besoin de ce tonique vivifiant, elles en ont à bon marché, elles seraient drôles de n'en pas profiter. J'attire sur ce point l'attention des commissaires d'écoles. Vous n'ignorez pas, Messieurs les commissaires, que l'article 20 des R. du C.C. prescrit une récréation d'au moins 10 minutes l'avant-midi et l'après-midi. Cela est nécessaire. C'est une halte au milieu de chaque séance pour ventiler la classe, délasser et dégourdir un peu les enfants et permettre à l'institutrice de respirer quelques bouffées d'air pur pour qu'elle continue sa classe avec plus d'efficacité. J'ai toujours insisté auprès du personnel enseignant pour obtenir ce petit exercice physique si propice au corps et à l'esprit. Plusieurs institutrices se buttent à des critiques malveillantes, à des gens qui se fichent de l'hygiène et, n'étant pas soutenues par les commissaires, elles se découragent. D'autres prétextent la perte de temps que cela occasionne. Elles se trompent. Je leur ai bien expliqué ce point l'automne dernier, mais je voudrais être secondé par les commissaires. Il faut comprendre le bon sens. Autant l'air vicié alourdit, ennuie, dissipe, altère la santé, autant le bon air rend gai, dispos et alerte. On ne se sent jamais mal à l'aise dans une classe pourvue de ventilateurs, même si on y entre vers la fin de l'avant-midi ou de l'après-midi. Le lavage fréquent est aussi un point trop négligé. Il est fini le temps où on ne lavait les classes que deux fois l'an. Les Règlements du Comité Catholique prescrivent une fois par mois et ce n'est rien d'exagéré pour une famille de 25, 30 ou 40 enfants. Cela est bien simple et c'est pourtant fort difficile à mettre dans la tête de nos gens. C'est un mal général, il n'y a pas que dans ce comté. J'ai cependant connu des paroisses où ce nettoyage se fait chaque mois et personne ne s'est ruiné. Une classe sale rend mal à l'aise et cause l'indiscipline. Avec de la patience et de la bonne volonté, je crois qu'il sera possible de faire disparaître cette lacune.

L'ameublement des écoles est parfait. Je ne crois pas qu'il y ait dix vieux meubles dans toutes les écoles de mon district. Elles sont en général bien fournies de matériel scolaire.

Mais je travaille à populariser l'usage des tableaux de lecture pour les petits. Quelques commissions scolaires les ont déjà adoptés. Je citerai tout spécialement celles de Saint-

Donat et de Mont-Joli qui en ont placé dans toutes leurs écoles qui sont les mieux organisées du district. C'est une grande économie de temps et de paroles pour l'institutrice. Tous les yeux convergent vers la même lettre, vers le même mot, l'attention est mieux soutenue et les leçons se donnent plus facilement. Dans un rien de temps les enfants ont appris à lire. Je veux aussi faire adopter les tableaux d'histoire du Canada. Il y a les contes illustrés de la Société Saint-Jean-Baptiste qu'on peut distribuer en feuillets et les tableaux de l'abbé Desrosiers. Notre grand défaut pédagogique est de ne pas assez faire l'éducation des sens par l'enseignement intuitif. Il est indéniable que tout ce qu'on apprend doit passer par les sens. Mais ceux-ci n'agissent pas également sur la mémoire, les yeux jouent un rôle prépondérant.

Racontez aux enfants le récit du combat héroïque de Dollard, ils vont vous écouter attentivement, mais dans dix jours ils ne s'en souviendront guère. Mettez devant leurs yeux le tableau de cette action, faites parler les personnages, laissez-les faire leurs petites réflexions et accrochez le tableau en face d'eux ; ne craignez pas : loin d'oublier avec le temps, ils en apprendront. Tous les jours Dollard parlera à leur âme par leurs yeux. Si les Commissions scolaires veulent comprendre cela, elles emboîteront le pas. Avec ces tableaux les élèves peuvent se passer aisément de manuel jusqu'en 4e année.

Les manuels scolaires se perfectionnent. Les vieux livres de cinquante ans devraient céder la place aux nouveaux, plus simples, plus faciles, plus éducatifs, plus méthodiques. Sur ce point les institutrices et les commissions scolaires m'ont bien secondé. Il y a une grande amélioration depuis deux ans. Mais on peut faire mieux. Il existe une grande anomalie qui m'a fort surpris et que je ne puis guère m'expliquer. Le pourvoyeur de livres dans chaque paroisse est un marchand quelconque qui ne connaît pas un traître mot du programme scolaire, du besoin des écoles ni de la valeur pédagogique des livres qu'il achète. Une fois achetés, il faut les vendre. Si un élève demande un livre qui n'est pas au magasin on lui en donnera un autre en disant que ça fait pareil. Ainsi ils introduiront et maintiendront dans les écoles quantité de livres qui ne devraient pas y être. Ensuite nous avons une misère terrible à nettoyer le terrain. Le moyen le plus radical que j'ai trouvé fut de donner au marchand une liste des livres que je voulais dans les écoles et de lui demander de jeter les autres au rebut, puis de mettre les institutrices et les élèves sur leur garde. Le résultat est bon, mais il y aurait mieux encore. C'est que chaque commission scolaire monopolise les livres de classe et s'entende avec l'inspecteur pour éviter toute erreur. C'est le seul moyen logique d'arriver à une organisation uniforme, pratique et moins dispendieuse. Avec le système actuel, les institutrices font venir des livres, les religieuses font venir des livres, les marchands font venir des livres, c'est un méli-mélo à n'y rien comprendre. Malgré toutes les précautions possibles, on a commis l'impardonnable erreur de donner des Histoires du Canada, cours moyen et le Recueil à des élèves de 3e année. Ici encore, c'est la patience qui vaincra. On ne s'occupe pas assez de la carte géographique. Je suis toujours surpris quand je demande aux enfants d'aller à la carte me montrer le comté de Rimouski, la ville de Rimouski, la Gaspésie, la ville de Québec et quelques autres places qu'ils devraient pouvoir situer, de les voir chercher à droite et à gauche comme des écervelés ou rester cois comme des piquets. La géographie est la plupart du temps mal enseignée. Au lieu d'aller du connu à l'inconnu, on plonge tout de suite les enfants dans l'inconnu et ils y restent si longtemps que plusieurs ne connaissent jamais rien. La réforme est nécessaire. Et pour ne pas discuter vainement, pour forcer les institutrices à commencer l'enseignement de la géographie par la localité, j'avais demandé au Département de la colonisation de vouloir bien m'envoyer une centaine de cartes du comté. J'en ai reçu quelques douzaines que j'ai distribuées, mais il m'en faudrait 200. Dans les écoles où j'ai pu en placer une, les élèves furent vifs à l'étudier dans tous ses détails. Et partant de là, l'institutrice les a fait rayonner dans la région, avant d'aller les promener dans le Yukon.

Les manuels de géographie ont en ce sens bien des défauts, mais je crois qu'il est possible de les corriger en se procurant les brochures que publie le Département de la Colonisation sur chaque région. Par exemple, ici, dans toutes nos écoles devraient se trouver "La Gas-

pésie", son esquisse historique, ses ressources, ses progrès et son avenir, publiée par Alfred Pelland sous la direction de l'hon. Honoré Mercier. Il devrait y avoir aussi les brochures sur La Vallée de la Matapédia, le comté de Rimouski et le comté de Témiscouata. L'institutrice y trouverait une foule de renseignements qui lui aideraient à inoculer un peu de vie dans l'enseignement de la géographie. L'automne dernier, j'avais aussi demandé au même département une certaine quantité de ces publications. A mon regret on m'en a envoyé un petit nombre sur toutes les régions de la province de Québec. Si je pouvais—et pourquoi pas—réaliser mon projet, je ferais d'une pierre deux coups : perfectionner les connaissances de la géographie locale et ruraliser l'enseignement, en faisant connaître les régions de colonisation.

Avec la carte du comté, il faut nécessairement celle de la province de Québec. Dans quelques écoles celle-ci n'a pas été renouvelée depuis 20 ans. Une carte ne dure pas éternellement ; elle s'use et il faut la remplacer. De temps en temps le gouvernement fait distribuer des cartes dans les écoles, c'est ce qu'il a fait en 1918 pour la carte du Canada, et ce qu'il fait cette année pour celle de la province. Mais encore faut-il que les Secrétaires-Trésoriers s'occupent de les faire parvenir à chaque école. L'année dernière, j'ai trouvé de ces cartes qui dormaient sous la poussière depuis 1918, quand les écoles en avaient grand besoin. Je mets les Secrétaires-Trésoriers en garde, à l'occasion de la distribution actuelle.

Quand vous achetez des cartes de pays étrangers, vous devriez faire attention si ce sont des cartes françaises. Il est facile de s'en procurer. Ce sont des articles qu'il ne faut pas acheter à peu près, car la conséquence est grave.

Les bulletins mensuels sont aussi un précieux stimulant. Partout où ils sont en usage, les institutrices constatent de réels progrès. Les enfants sont plus assidus, plus appliqués, mieux disciplinés, les parents sont au courant du travail et de la conduite de leurs enfants et peuvent plus aisément seconder les efforts des institutrices. Si les commissions scolaires voulaient s'en donner la peine, il serait possible de faire aimer davantage l'école et d'obtenir une meilleure assiduité. L'an dernier sur les Hauteurs, j'ai fait remarquer aux commissaires que la présence moyenne était faible. Ils se sont dit : "Essayons d'y porter remède".

Ils ont organisé le bulletin mensuel et donné des prix de fin d'année pour une somme de \$60.00. La commission scolaire a voté \$5.00 par arrondissement, puis elle a invité les parents qui voulaient récompenser leurs enfants à donner quelque chose. Le résultat fut magnifique : \$40.00 furent versées dans la caisse des écoliers. Tous et chacun ont ainsi contribué à donner quelques agréments à la gentille écolière. Voilà une initiative très originale. A ma seconde tournée, les Commissaires m'ont dit : "Vous allez voir que l'assiduité est meilleure." En effet elle est montée de 14%.

Une autre initiative peu banale est celle de Sainte-Luce qui a promis une prime à toutes les institutrices qui conserveraient la note excellente aux examens de l'inspecteur et à celui de fin d'année. Voilà un excellent moyen de relever les traitements et de stimuler ces ouvrières de l'esprit. Je crois que cet exemple devrait être suivi.

La campagne que j'ai menée l'an dernier à propos du traitement des institutrices a été très fructueuse. Les commissions scolaires ont compris que la position était intenable et elles ont augmenté le traitement de \$25. à \$75. Celles que je pourrais citer comme exemple sont : Massé-Ouimet, Rimouski, ville et paroisse, Saint-Anaclet, Saint-Joseph et St-Narcisse.

Malheureusement les institutrices souffraient en patience depuis longtemps. Les années les plus dures leur avaient imposé de nombreux sacrifices. Elles se sentaient ridiculement exploitées. Pour se venger d'une si lamentable situation, elles firent la grève. Sans bruit, discrètement, elles se retirèrent chez elles et, par un accord presque instinctif, elles firent la même réponse : "Nous n'enseignons pas cette année, nous nous reposons." Les commissaires se virent donc forcés de se faire plus généreux. En certains endroits ils renchérirent, ils surenchérirent ; rien n'y fit. C'était au tour des institutrices à faire danser les commissaires. D'aucuns qui se moquèrent de moi quand je leur parlai, le printemps dernier, de donner \$250.00 pour garder d'excellentes institutrices, ont été contraints de perdre cinq mois de classe et d'offrir \$300.00 à des jeunes filles sans diplôme et sans formation. Et

pourtant il ne manque pas de jeunes filles diplômées. Toutes les institutrices de l'an dernier avaient un brevet de capacité, 25 sont sorties de l'École normale, 42 ont réussi devant le Bureau Central. La perte ne peut pas avoir été si forte que cela. Des jeunes filles qualifiées pour l'enseignement, il y en a, mais les commissaires ont le malheureux défaut de ne pas savoir chercher, d'attendre trop tard et de ne faire des engagements que sur parole. Il y a des formules d'engagement en triplicata dont ils devraient se servir afin de s'assurer, de bonne heure en juin, les services de leurs institutrices pour l'année suivante. Faute de se plier à cette formalité, plusieurs se sont fait pincer les doigts. Tant pis pour eux, mais tant pis aussi pour les écoles qui restent fermées.

Pour engager une institutrice sans diplôme, il faut la recommandation du curé de la paroisse et de l'inspecteur du district et la permission du Surintendant de l'Instruction publique. Jusqu'ici, j'ai bénévolement donné ces recommandations, mais pour enrayer tout excès, j'ai pris la résolution cette année de ne point en accorder à moins de raisons plus graves que celles que je connais. Je dis ceci pour avertir tous les commissaires que ce n'est pas si commode d'engager des institutrices non diplômées à bon marché.

Un autre projet que je nourris est l'établissement d'écoles de garçons dirigés par des maîtres à St-Fabien, à Bic et à Ste-Luce. C'est une chose très possible. Il ne faut pas s'en épeurer avant d'en faire l'essai. Au fond ce n'est pas très onéreux et c'est fort avantageux. Ne pouvons-nous pas faire autant ici que certaines paroisses du Lac-St-Jean qui ont un instituteur laïque au village et un dans les rangs ? Il est très pénible de rencontrer tant de petits garçons de 12, 13 et 14 ans qui ne fréquentent plus l'école. Dès qu'il a fait sa communion solennelle, le garçon quitte l'école, pour prendre la pipe, faire son petit bout d'homme et travailler au soin de la ferme. Souvent, très souvent les parents pourraient s'en dispenser facilement de novembre à avril ou à mai. Je conçois aisément qu'un garçon de cet âge peut rendre de grands services durant la moisson et les semailles et qu'il serait très difficile de s'en passer. Mais je ne croirai jamais que durant les mois d'hiver le père de famille, soucieux de ses devoirs, ne puisse pas laisser son garçon à l'école. Je suis convaincu que si nous voulons faire avancer davantage l'instruction à la campagne, il faudra améliorer ce point. C'est un travail de patience comme tout travail d'éducation. (1).

Le mot d'ordre cette année a été : préparation des classes et bonne lecture. Celle-ci s'est beaucoup améliorée ; les enfants articulent mieux et chantonnent moins. Les institutrices font un travail sérieux. Presque toutes préparent leurs classes par écrit dans un cahier ou sur des fiches. Celles qui sortent de l'École normale se distinguent surtout par la méthode classique de l'analyse et de la synthèse. Je me permets toutefois d'exprimer un regret : c'est que toutes les élèves de cette institution ne fassent pas de l'enseignement. Sur 47 diplômées en 1920, 25 sont entrées dans l'enseignement, 8 ont continué leur cours. Quatorze ne comptent donc pas pour l'amélioration du problème épineux de la compétence professionnelle. Quatorze sur 39 qui sont sorties définitivement de l'école normale, cela fait plus qu'un tiers du travail de formation pédagogique qui reste inefficace. (2)

Et c'est la même chose dans les autres écoles normales. N'y aurait-il pas moyen de tirer un meilleur profit de ce précieux capital qui nous échappe tous les ans ? Si je suis bien informé, les demandes d'admission ne manquent pas. Pourquoi alors ne pas choisir et obliger les diplômées à faire de l'enseignement ?

Les institutrices ont souvent besoin de consulter l'*Enseignement primaire* pour préparer leurs classes ou donner leurs leçons, mais dans beaucoup d'écoles, elles ne trouvent point ceux des années passées. Il appartient aux commissaires de voir à ce que les archives et les livres de l'école ne soient pas détruits. Le moyen le plus pratique c'est d'avoir une

(1)—NOTE DE LA RÉDACTION. Au cours de sa conférence devant le congrès de Rimouski, l'Inspecteur général a fait connaître, à l'aide des bulletins de l'inspecteur, que le pourcentage de l'inscription aux écoles des enfants de 7 à 14 dans le district de Rimouski-Matane est de 92%.

(2)—NOTE DE LA RÉDACTION. Voici d'après le rapport de l'Inspecteur général des écoles catholiques pour 1919-20 (voir rapport du Surintendant de l'Instruction publique) le pourcentage des élèves diplômés dans les écoles normales entrés dans l'enseignement en 1918-19 (année de la grippe et de la conscription): 67%, sans compter les normaliennes entrées dans les communautés enseignantes.

armoire pour les y placer. Mais, malgré bien des soins, des numéros de *l'Enseignement primaire* finissent toujours par se perdre. Depuis des années, le Département de l'Instruction publique recommande aux commissions scolaires de faire relier cette revue qu'il leur donne gratuitement. Eh bien ! on fait la sourde oreille pour une bagatelle de \$0.75 par arrondissement. Attend-on que le gouvernement les fasse relier ? On demande tant de choses au gouvernement aujourd'hui ! Je suis convaincu que si les secrétaires-trésoriers recueillaient les numéros d'un an de *l'Enseignement primaire* et disaient aux commissaires : "Voici, m'autorisez-vous à faire relier ces volumes ?" tous seraient unanimes et dès lors l'habitude serait prise et le secrétaire continuerait de faire ce bon travail chaque année. Mais le secrétaire attend que les commissaires le lui disent et les commissaires attendent que le secrétaire leur en parle. De cette façon on roule indéfiniment.

Je ne puis clore ces remarques assez superficielles, sans mentionner les paroisses de Sainte-Angèle et de Rimouski où les commissaires s'intéressent beaucoup à leurs écoles et n'ont pas encore manqué de les visiter avec moi. Ce serait bien à souhaiter que tous les autres fassent ainsi.

Voilà, Monsieur le Surintendant, Monsieur l'Inspecteur général, un aperçu sommaire de l'état actuel du district que le gouvernement m'a confié il y a deux ans et que je considère comme le plus intéressant de la province.

Rimouski, le 5 avril 1921.

MÉTHODOLOGIE

LA RÉDACTION A L'ÉCOLE PRIMAIRE

LE RENARD ET LE BOUC—(*La Fontaine*)

Capitaine renard allait de compagnie

Avec son ami bouc des plus haut incarnés :

Celui-ci ne voyait pas plus loin que son nez ;

L'autre était passé maître en fait de tromperie.

La soif les obligea de descendre en un puits :

Là chacun d'eux se désaltère.

Après qu'abondamment tous deux en eurent pris,

Le renard dit au bouc : "Que ferons-nous, compère ?

Ce n'est pas tout de boire, il faut sortir d'ici.

Lève tes pieds en haut et tes cornes aussi ;

Mets-les contre le mur : le long de ton échine

Je grimperai premièrement ;

Puis, sur tes cornes m'élevant,

A l'aide de cette machine,

De ce lieu-ci je sortirai,

Après quoi je t'en tirerai".

Par ma barbe, dit l'autre, il est bon ; et je loue
Les gens bien sensés comme toi.
Je n'aurais jamais, quant à moi,
Trouvé ce secret, je l'avoue.
Le renard sort du puits, laisse son compagnon,
Et vous lui fait un beau sermon
Pour l'exhorter à patience.
"Si le Ciel t'eût, dit-il, donné par excellence
Autant de jugement que de barbe au menton,
Tu n'aurais pas à la légère
Descendu dans ce puits. Or, adieu ! j'en suis hors.
Tâche de t'en tirer, et fais tous tes efforts ;
Car, pour moi, j'ai certaine affaire
Qui ne me permet pas d'arrêter en chemin.
En toute chose il faut considérer la fin.

* * *

Le maître lira la fable et la fera lire du ton le plus expressif possible, avant de procéder à l'exercice d'observation et à l'étude du texte. Si plusieurs divisions de la classe suivent ensemble la leçon, il proportionnera les difficultés des questions au savoir des élèves. Il procédera à peu près comme suit :

M. Pourquoi l'auteur donne-t-il au renard le titre de capitaine ?

E.—C'est pour donner plus d'importance et plus d'intérêt au personnage.

M.—Que signifie l'expression *des plus haut encornés* ?

E.—Elle signifie que le bouc en question est un de ceux qui ont les plus longues cornes.

M.—Ne croyez-vous pas que l'auteur ait voulu désigner seulement la longueur des cornes par cette expression ?

E.—Par le titre qu'il donne au renard on doit comprendre que c'est un des plus beaux boucs, un des plus importants.

M.—Pourquoi pensez-vous cela ?

E.—Un capitaine doit choisir ses amis suivant son rang.

M.—Que signifie le troisième vers ?

E.—Il signifie que le bouc ne prévoyait pas le danger.

M.—Comment appelle-t-on une vérité morale enseignée en peu de mots ?

E.—...

M.—Comment appelons-nous les vérités suivantes que vous entendez souvent : "Il faut battre le fer pendant qu'il est chaud".—"Il ne faut jamais remettre à demain ce qu'on peut faire aujourd'hui", etc. ?

E.—Ce sont des proverbes. Le troisième vers est donc un proverbe.

M.—Ne voyez-vous pas en quelque partie de la fable l'explication de ce proverbe ?

E.—Le dernier vers de la fable, la morale, l'explique bien.

M.—Que signifie l'expression *passé maître* ?

E.—Elle signifie *très habile*.

M.—Remplacez *compère* par un équivalent.

E.—Compagnon, ami.

M.—Que fait l'auteur dans les vers de 10 à 18 ?

E.—Il nous peint les moyens habiles pris par le renard pour sortir du puits.

M.—Le bouc approuve-t-il le conseil du renard ?

E.—Il fait plus, il le loue.

M.—Que faut-il comprendre par le pronom *il* dans *il est bon* ?

E.—Il faut comprendre le moyen indiqué par le renard, le conseil qu'il donne au bouc.

M.—Le bouc n'appuie-t-il pas d'une espèce de serment son approbation ?

E.—Oui, quand il dit : "Par ma barbe".

M.—Que semble-t-il prendre à témoin par ces mots ?

E.—Il semble prendre à témoin son âge, son expérience.

M.—Qu'est-ce qui nous permet de rire de ce serment ?

E.—C'est la position où il se trouve après la sortie du renard.

M.—Dans le 22^e vers, le pronom *vous* est-il nécessaire ?

E.—Il n'est pas nécessaire, n'ayant pas de fonction.

M.—Pourquoi l'auteur l'a-t-il mis là ?

E.—Il l'a employé pour donner du piquant à la pensée.

M.—Quel nom prend cette sorte de mot ?

E.—Il prend le nom de mot explétif.

M.—Le renard se contente-t-il de laisser son compère dans le puits ?

E.—Il se moque de son étourderie.

M.—Quelle allusion piquante fait le renard au bouc ?

E.—Il fait allusion à la barbe du bouc.

M.—Quel est l'a-propos de cette allusion ?

E.—C'est le serment du bouc qui en fait tout l'a-propos.

M.—Que signifie la morale ?

E.—Elle signifie qu'en toute chose il faut considérer la fin.

M.—Vous répétez le vers qui l'exprime, mais vous ne l'expliquez pas.

E.—Elle signifie qu'avant de faire une chose, il faut penser aux suites, qu'on ne doit rien entreprendre avant d'en avoir pesé les conséquences.

M.—Que préférez-vous dans cette fable ?

E.—(Jean). Je préfère le tour que le renard a joué au bouc.

M.—Et toi, Jules ?

E.—J'aime bien mieux la leçon qu'il donne à son imbécile compère.

M.—Pourquoi le trouvez-vous imbécile ?

E.—Je le trouve imbécile de s'être laissé tromper de cette façon.

M.—Approuvez-vous l'action du renard ?

E.—Je l'approuverais à demi s'il s'était contenté de faire languir le bouc dans le fond du puits, et qu'ensuite il l'en eût retiré.

M.—D'après la fable, tracez les grandes lignes du caractère du renard ?

E.—Il est d'abord fin, rusé ; puis railleur, égoïste, méchant.

M.—Est-ce qu'un finaud pourrait vous jouer un tour semblable ?

E.—Je ne le crois pas.

M.—C'est plus que vous ne pouvez dire : il y a bien plus de boucs que de renards dans le monde.

M.—Il faut tirer de cette fable un sujet de composition. A la place du renard et du bouc, deux hommes, deux jeunes gens ou deux enfants seront les personnages ; et le reste sera changé et approprié en conséquence.

Dites-nous, Joseph, pourrez-vous trouver un fait auquel s'applique cette fable ?

E.—...

M.—Il n'est pas nécessaire que ce soit en tout semblable à cette fable ; il suffit d'un acte qui vous ait mis en mauvaise position parce que vous n'avez point songé aux conséquences.

E.—Je crois l'avoir. Me trouvant avec un camarade de l'autre côté de la rivière que nous avions traversée sur deux longues perches qui en reliaient les deux rives, mon ami en retira une pour empêcher d'autres enfants de nous rejoindre. Il regretta son imprudence, je vous l'assure.

M.—Vous nous raconterez ce fait, en vous inspirant de la fable pour donner de l'intérêt à votre récit.

E.—(Jules). J'en ai un autre, moi. J'avais fait monter mon petit frère dans un arbre, lui promettant que j'y grimperais aussi, et je n'en fis rien. Je fis tomber la planche qui l'avait aidé à atteindre la première branche et je me couchai un peu plus loin.

M.—Et vous pensez qu'en agissant ainsi à l'égard de votre jeune frère, vous avez été aussi rusé que le renard de la fable ? Vous avez profité de votre autorité sur votre frère, pour le tromper et lui faire de la peine. C'est une mauvaise action que vous devez taire. Racontez plutôt celle de Joseph et de son camarade. N'oubliez pas de faire le plan de votre narration ; on ne commence pas à rédiger avant d'avoir trouvé les idées et de les avoir disposées dans un ordre rationnel. Indiquons sommairement les grandes lignes de votre récit. Par quoi commencerez-vous ?

E.—Je commencerai par les personnes, le fait, le lieu et le temps.

M.—Ne commence-t-on pas quelquefois par les circonstances de temps et de lieu ?

E.—Un grand nombre de narrations commencent ainsi.

M.—Quelle est la partie la plus longue et la plus intéressante d'une narration ?

E.—La partie la plus longue et la plus intéressante s'appelle le nœud.

M.—Que ferez-vous dans le nœud ?

E.—Je développerai l'action annoncée dans l'exposition.

M.—Dans quelle partie ferez-vous connaître le résultat de l'acte ?

E.—Dans le dénouement.

M.—Quel titre donnerez-vous à votre récit ?

E.—Je lui donnerai pour titre la morale de cette fable.

Dans la correction, le maître ne perdra jamais de vue que c'est l'effort qu'il doit encourager ; même dans les pires devoirs, il trouvera une phrase, une pensée, un mot bien placé qui encourage l'élève. Il redonnera la même composition à refaire suivant les corrections indiquées. Autrement les corrections seraient pour la plupart inutiles.

MODÈLE :

“EN TOUTE CHOSE IL FAUT CONSIDÉRER LA FIN”

A la fin des vacances, je pêchais avec mon camarade Lucien dans le ruisseau qui est à l'extrémité du domaine de mon père. Nous l'appelons le Gros Ruisseau pour le distinguer du petit qui coule tout près de la maison. Le Gros Ruisseau, gonflé des pluies de la veille, sortait de son lit en maints endroits, c'est dire que le poisson ne mordait point. “Traversons la rivière, proposa Lucien ; de l'autre côté il y a des *bluets* (myrtilles), et plus loin, sur le coteau, les noisettes commencent à mûrir.—L'eau est trop profonde pour la passer à gué.—Près d'ici, vis-à-vis notre terre, papa en a rejoint les deux bords par deux petits sapins pour nous permettre de traverser en tout temps.” Nous nous y rendons. L'eau passait par dessus les deux faibles troncs ; ils résistaient au courant parce qu'une grosse pierre les retenait à chaque rive.

J'hésitais à m'aventurer sur ces frères pavés, glissants et tourmentés par le courant. Mon compagnon s'y engagea le premier, un bâton à la main ; j'en fis autant. De son bâton Lucien soulève la pierre et dégage un des sapins qui servaient de pont. Je veux l'en empêcher, mais déjà le sapin roule avec le courant, et je crois bien que l'autre aurait eu le même sort sans mon intervention : “Que fais-tu là ? imprudent, lui dis-je ; comment retournerons-nous ?—Il suffit d'un : c'est large comme la main, on enjambe ça d'un saut”, s'exclama Lucien, gris du succès de la traversée et encore plus du soulèvement de la pierre qu'il

prenait pour un tour de force peu ordinaire, ne se doutant pas que la poussée de l'eau sous les sapins en était presque seule cause.

Après avoir mangé des *bluets* et bourré nos poches de noisettes, nous revenons au ruisseau. Lucien a perdu de sa belle assurance : il ne veut plus traverser le premier. "Tu aurais bien besoin des deux sapins, hein ! lui dis-je. Passe donc le premier, tu sais nager, toi", se contenta-t-il de répondre d'un ton suppliant.

M'aidant d'un long bâton, trouvé parmi les coudres, je traverse sans crainte ; mais Lucien hésite : il a peur. "C'est large comme la main, enjambe ça d'un saut". Ces paroles que je prononçais d'un ton railleur, sonnèrent mal à son oreille, mais l'enhardirent un peu. Le voilà qui met le pied sur le pavé, des deux mains il serre le bâton que je lui avais lancé de l'autre rive parce qu'il est plus long et plus fort que le sien ; il fouille le lit du ruisseau pour y trouver un point d'appui ; à grand'peine il fait un pas, puis deux ; mais il faut retirer la canne pour la poser plus loin. Je compris tout le danger d'un tel mouvement et lui criai : "Lâche le bâton, cours sur l'arbre, je te tends la main".

Au lieu de m'écouter, il le sort de l'eau et le replonge en avant de lui ; mais, soit à cause du courant ou de la glaise ou des deux à la fois, le bâton glisse et entraîne mon ami. Je casse une longue branche de saule et je la lui tends : "Prends-la, m'écriai-je, et je l'amène à terre". Il ne m'entend pas plus qu'il n'est capable de la saisir ; et il en est à son deuxième plongeon ; il est sur le point d'exécuter le troisième lorsque je réussis à l'accrocher par sa veste et à le retirer à terre. Il était temps.

Revenu à lui, Lucien comprit cette morale : en toute chose il faut considérer la fin. Et moi, bien que triste de l'état de mon ami, je me réjouis de n'avoir point joué le rôle du renard ni du bouc.

NÉRÉE TREMBLAY.

LEÇON D'ANGLAIS D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE

How many persons are there in the picture ? There are eight persons in the picture ? Are they all men ? No they are not all men.

How many are men ? Seven are men.

What is the other one ? He is a boy.

How many animals do you see in the picture ? I see three animals.

What are they ? Two are horses and the other is a dog.

Are the horses free or are they harnessed ? They are not free, they are harnessed.

To what are they harnessed ? They are harnessed to a wain.

Is it not a hay-cart ? No, sir, it is not a hay-cart it is a wain.

What difference is there between a cart and a wain? A wain is a wagon for transporting heavy loads.

Is it an ordinary hay-cart? No it is not an ordinary hay-cart,

What difference is there between it and an ordinary hay-cart? The difference is that an ordinary hay-cart has only two wheels while the vehicle shown in the picture has four.

Is the wain empty or laden? It is laden.

Is it completely laden? To me it looks completely laden, yet two men are still adding to the load.

Are all the men on the ground? Five of them are on the ground.

Where are the other two? They are on top of the load.

What are they doing? They are levelling the hay as it is passed up to them by the men on the ground.



How many of the men on the ground are occupied in passing up the hay to the men on the load.

Two of the men on the ground are occupied in passing up the hay to the men on the load.

What do they use in passing up the hay? They use pitch-forks in passing up the hay.

What is a pitch-fork? A fork used in lifting or throwing hay or sheaves of grain is a pitch-fork.

Are the men on the load together? No, they are not together.

Where are they? One is at the back of the load, the other at the front.

At what part of the load is the hay being passed up? It is being passed up at the back of the load.

How many of the men are occupied in receiving the hay which is passed up? One man is occupied in receiving the hay which is passed up.

What is the man in front doing? He is levelling the hay as the man at the back passes it to him.

To catch the hay and to level it what do the men on the load use?

To catch the hay and to level it the men on the wain use pitch-forks.

Which of the two loading the cart has the bigger load of hay on his pitch-fork?

The man farther back has the bigger load.

Why has he the bigger load? He has the bigger load because he has not yet passed it up to the man on the hay-cart.

Has the man in front of him passed up his load? He has partly passed it up; the man on the hay-cart has caught it and the man on the ground is still pushing it.

Will the wain hold much more hay? I don't think it is possible for it to hold much more.

Do you consider the load too great for the horses? I don't know; it depends on the weight; the weight of non-pressed hay may not be very great; again if the roads are good and there are no steep hills, the load may not be too great; it depends also on the horses, if the horses are young, strong, well fed, and willing, the load may be reasonable enough while if they are old or feeble, the reverse may be the case.

What is the man in front of the horses doing? He is taking a nosebag off one of the horses or he is putting it on, I can't say exactly which he is doing?

What is a nosebag? It is a bag containing oats or some other grain, which is fastened to a horse's head, while he eats the provender in it.

What is provender? It is dry food for beasts, as oats, corn, straw or hay.

Off of which horse is he taking the nosebag? He is taking it off of the far horse.

What is the man on the right of the picture doing? He is raking the hay.

What do you mean by raking the hay? By raking the hay I mean that he is gathering it into piles.

In raking the hay what implement is he using? He is using a rake.

What is a rake? It is an implement furnished with wooden or iron teeth, used for collecting hay or straw after mowing or reaping; and in gardening for smoothing the soil, covering the seed.

What is the boy holding with his left hand? With his left-hand he is holding the handle of a rake.

Is it a garden rake? No it is not a garden-rake.

Why do you say that it is not a garden-rake? I say that it is not a garden-rake because all the garden rakes that I have seen had teeth only on one side, they were made of iron and were more pointed than those of the rake in the picture, which appear to be made of wood.

On the left-hip of the man raking the hay what do you see? On his left hip, I see a swelling or protuberance.

What do you suppose it is? I imagine that it is a large bottle or a small jar.

Why do you suppose that it is a small jar? I suppose that it is a small jar because the boy has a jar of this description in his right-hand.

Was he carrying it on his hip, do you think? No, I don't think that he was carrying it on his hip.

Well do you suppose that he was carrying it in his hand? No I don't suppose he was carrying it in his hand.

Where was he carrying it if he was not carrying it on his hip or in his hand? I don't think he was carrying it at all. I believe that the jar belongs to the man who is nearest to the boy; that he was carrying it on his hip like his companion and that he has lent it to the boy.

Why did he lend it to the boy? He lent it to the boy that the latter might take a drink out of it.

What is the boy doing with the jar? He is taking a drink out of it.

What is in the jar? In the jar there is water I suppose.

Describe the dog's position? It is standing with head and tail erect.

At what is it looking? It is looking at the boy.

Why is it looking at the boy? I don't know, why it is looking at the boy; perhaps because he is drinking.

Does it disapprove of drinking, do you imagine? I don't imagine anything of the kind; my opinion is that it is looking at the boy, as a gentle hint that it would very much like a drink itself.

What is the man standing closest to the boy doing? He is sharpening a scythe.

What is a scythe? It is an instrument used in mowing or reaping, consisting of a long curving blade fixed to a handle, which is swung by both arms.

You say the man is sharpening the scythe, which is he sharpening the handle or the blade? He is sharpening the blade, of course.

What is the blade made of? It is made of steel.

Which is the cheaper, iron or steel? Iron is the cheaper.

Why then is not the blade made of iron since it is cheaper than steel? Iron is not so hard as steel it does not take such a sharp edge, and it does not retain its sharp edge so long; it soon becomes blunt.

What is the edge? It is the part of the scythe which cuts.

What is a sharp edge? It is an edge which cuts easily.

What is the opposite of a sharp edge? It is a blunt edge.

What is the difference between a sharp edge and a blunt one? The sharp edge cuts easily, the blunt one does not; sometimes it does not cut at all, it tears.

You have not stated what the difference is between the two kinds of edges, please tell me why the one cuts easily and the other does not. The sharp edge is very thin, so thin that in many cases it is not visible to the naked eye. Examined through a strong glass it looks like a very fine saw; the blunt edge is not very thin, viewed through a glass it is a straight line.

What do you understand by sharpening? By sharpening I understand putting a finer, thinner edge on the blade.

With what is the man sharpening the scythe? He is sharpening it with a stone, a whet-stone, a sharpening stone.

How is he using the stone? He is rubbing it along the cutting edge of the scythe.

What effect does rubbing the stone along the cutting of the blade produce? It grinds or wears off some of the edge, makes it thinner and sharper.

Will any stone do for this purpose? No, only very hard stones, of a certain kind, stones that are harder than the steel will do for this purpose.

What have the two men nearest the boy in their mouths? They have pipes.

What are they doing with the pipes? They are smoking.

Has the boy a pipe in his mouth? No he has not.

What do you call all these men who are making hay? They are farm-hands.

Before the boy began to drink what was he doing? It is easy to see that he was raking.

Is this picture like the other pictures which have been used in these lessons? No it is not; there is no shading; the figures are a uniform black.

What are pictures of this kind called? They are called silhouettes.

J. AHERN.

COMPOSITION FRANÇAISE

Trois voyageurs se rencontrent par une chaude journée d'été auprès d'une source fraîche, entourée d'arbres. Ils découvrent au bord du ruisseau une pierre sur laquelle étaient tracés ces mots : "Ressemble à cette source".—Chacun des voyageurs interprète l'inscription d'une façon différente.—Faites ce récit.

DÉVELOPPEMENT

C'était l'été. Un soleil de juillet inondait de ses rayons la route poussiéreuse, les oiseaux se taisaient, les travailleurs avaient suspendu leur tâche et, dans cette nature assoupie par l'heure du midi brûlant, on ne percevait d'autre bruit que le bourdonnement confus et fatigant des essaims de mouches tourbillonnant autour des épis déjà mûrs.

Sur le long ruban qui se déroulait en serpentant entre les moissons dorées, on apercevait, cependant, à quelque distance l'un de l'autre, trois voyageurs, pressés sans doute, car ils avaient résisté à l'engourdissement général et continuaient à cheminer. L'un était un marchand. Il savait qu'au terme de sa course, à l'hôtellerie qu'il trouverait le soir, l'attendaient ses ballots, et qu'il rencontrerait quelques-uns des clients qu'il avait avertis de sa venue. L'autre était un artiste, épris de toutes les beautés de la nature, et qui voulait saisir les secrets

du coloris de cette lumière d'or. Le troisième enfin était un étudiant, que quelques jours de vacances ramenaient au foyer familial. L'insouciance de son âge et le désir de jouir plus tôt des joies du retour l'avaient empêché de penser à choisir l'heure de son voyage.

Cependant, au détour de la route, le marchand, le premier, aperçut à sa gauche un bouquet d'arbres dont la fraîcheur contrastait agréablement avec la sécheresse brûlante des alentours. "Oh ! se dit-il, quelques instants de repos dans ce nid de feuillage ne me retarderont guère." Il s'enfonça sous la feuillée et le doux murmure d'un ruisseau lui donna le secret de l'existence du bosquet.

Sa disparition de la route attira l'attention de l'artiste. Lui aussi, en s'approchant, aperçut le bouquet d'arbres et sourit du contraste entre la riante verdure et l'implacable soleil. "Il y a de l'eau, là-dessous, murmura-t-il, ce doit être joli de voir tomber les rayons adoucis de ce soleil filtrant à travers les feuilles."

L'étudiant commençait à sentir la fatigue l'accabler. Aussi fut-il joyeux d'apercevoir le petit bois et s'y dirigea à son tour.

Les voyageurs, qui le précédaient, avaient déjà remonté le cours du ruisseau jusqu'à sa source, ils étanchaient dans l'onde pure leur soif ardente.

"Salut ! leur dit-il, salut et que cette rencontre en ce lieu charmant nous soit bonne à tous."

Il s'assit auprès d'eux, rafraîchit son front et ses mains dans l'eau fraîche et la goûta à son tour.

"Excellente, dit-il, elle n'est pas aussi froide que je le craignais. On peut s'en désaltérer sans craindre d'être saisi par sa fraîcheur. Mais qu'est ceci ? Quel souvenir se rattache à cet endroit ? voyez : une pierre avec une inscription."

Ses deux compagnons l'aidèrent à écarter la mousse qui couvrait à demi les lettres de l'inscription, et ils lurent ces mots : "Ressemble à cette source".

"Ah ! dit notre étudiant, je ne sais qui écrivit ces mots, mais il nous donne un excellent conseil : "ressemble à cette source", c'est-à-dire sois bienfaisant comme elle, car son eau nous est d'un grand secours,—par la douce fraîcheur qu'elle entretient au pied de ces arbres, elle garde vert leur feuillage,—sur ses rives, elle fait naître l'herbe et les fleurs."

"Vous avez raison, dit l'artiste, attiré par la franche physionomie de l'étudiant. Mais il me semble que la source nous donne encore un autre exemple.—Si tu veux que ta vie soit bonne, semble-t-elle nous dire, si tu veux que tes œuvres soient belles et reçoivent l'empreinte de l'art véritable, sois pur, mon fils, garde ton cœur de toute faute, de toute basse affection. Vois comme est limpide mon cristal, aucune lumière ne le trouble ; aussi reflète-t-il comme un miroir le soleil, le ciel bleu, les fleurs, la dentelle des fougères et le velours des mousses, comme ton âme, si elle se garde de toute souillure, reflètera et saura reproduire les beautés de la création telles que Dieu les a faites, pour nous donner l'idée de sa richesse, de sa grâce, de sa propre beauté."

"J'aime votre discours et vos hautes pensées, jeune homme, comme j'aime l'interprétation simple et charitable de notre compagnon, ajouta le marchand. A moi qui suis plus avancé dans la vie, la source dit encore autre chose. Nous devons lui ressembler en donnant chaque jour, régulièrement et constamment, la somme de travail que réclame notre état, et comme son flot modeste suit le sillon qu'il s'est tracé pour trouver le fleuve qui est sa fin, ainsi nous suivrons aussi la ligne du devoir qui nous conduira au seuil de l'autre monde dans la sérénité d'une vie honnête et bonne."

"Mais, reprit l'étudiant, je souhaitais que notre rencontre nous portât bonheur. Je ne me doutais pas cependant qu'avec le rafraîchissement et le repos, cette source nous apporterait de si bonnes leçons. Ne nous séparons pas sans prendre la résolution de ne jamais oublier les bonnes pensées que l'auteur de cette inscription nous fait trouver dans le symbole de la source."

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

LES INDULGENCES

Savez-vous, mes enfants, ce que c'est qu'un banquier ? C'est un homme qui dispose de sommes d'argent et qui, moyennant une redevance qu'on appelle escompte, avance à celui qui vient le trouver l'argent dont il a besoin. L'Église agit un peu de la même façon qu'un banquier en accordant des indulgences. Elle possède en effet un trésor ; ce trésor ne consiste pas dans des sommes d'argent, mais dans les mérites de Notre-Seigneur, de la Sainte Vierge et des saints. Elle puise à chaque instant dans cet immense trésor de mérites et distribue aux fidèles, moyennant certains exercices de piété ou certaines bonnes œuvres, les mérites dont ils peuvent avoir besoin pour expier *complètement* leurs fautes. Je dis : "pour expier complètement leurs fautes", parce que, si les peines éternelles de l'enfer sont remises au pécheur qui fait pénitence, il lui reste cependant encore à supporter, après sa réconciliation avec Dieu, des peines *temporelles*, et ces peines temporelles, il doit les expier ici-bas par les maladies, les malheurs, les pénitences volontaires, etc., ou, après sa mort, dans le purgatoire.

L'Église, usant ainsi du pouvoir qu'elle a reçu de Dieu, de disposer de son trésor de mérites, *change* en œuvres de pénitence ou *remet entièrement* au pécheur les peines temporelles qui lui restent après sa réconciliation avec le Bon Dieu. Dès les temps les plus reculés de l'histoire de l'Église, elle a usé de ce pouvoir.

Souvenez-vous, mes enfants, que vous pouvez gagner des indulgences à condition que vous accomplissiez les œuvres prescrites par l'Église dans ce but, et que vous soyez sans péché mortel.

L'Église a attaché des indulgences à la récitation de certaines prières, à la visite de certaines églises, à l'usage de certains objets bénits.

L'indulgence est appelée *pléniaire*, si elle remet toute la peine méritée par le péché ; on l'appelle *partielle*, si elle ne remet qu'une partie de cette peine.

Que souvent, tous les jours, si possible, vous formiez l'intention de gagner toutes les indulgences attachées aux prières que vous récitez ; aux exercices que vous accomplissez ; vous écarterez ainsi de votre route beaucoup de tentations, de malheurs et même de maladies ; de plus, vous aiderez les âmes souffrantes du purgatoire à entrer plus rapidement au Ciel en leur appliquant la valeur des indulgences que vous aurez gagnées, et vous amasserez ainsi pour l'autre vie un trésor de richesses incomparables.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ÉLÉMENTAIRE

DICTÉES

I

PHRASES DETACHÉES

Dieu est tout, la créature n'est rien. Qui-conque s'élève sera abaissé, et *quiconque* s'abaisse sera élevé. Le bonheur d'*autrui* est un poison pour l'envieux. *Personne*

n'est plus à plaindre que le pécheur impénitent. On doit oublier les offenses et se souvenir des bienfaits. *Tel* est riche dans la médiocrité, *tel* est pauvre au sein de l'abondance. *Chacun* a sa manière de voir ; c'est une vérité que *personne* ne conteste. On travaille pour soi en faisant du bien aux *autres*. *Plusieurs* vivent comme s'ils ne devaient jamais mourir ; à quoi pensent-ils donc ? Les méchants sont comme des sacs à

charbon qui se noircissent *les uns les autres*. Nous sommes sujets à l'erreur, *aucun* de nous n'est infallible. *On* n'aime pas les médisants.

EXERCICE DE GRAMMAIRE. — Soulignez tous les pronoms indéfinis donnés dans la dictée ci-dessus.

II

BIENSÉANCES CHRÉTIENNES

On doit respecter Dieu, la religion et ses ministres. On doit respecter ses parents, ses maîtres, les vieillards et les malheureux. On doit saluer les prêtres, ses supérieurs, les amis de la famille que l'on rencontre. On doit remercier tous ceux qui font quelque chose pour nous. Il faut aider les petits et les faibles. On doit secourir les malheureux.

QUESTIONS. — Que doit-on respecter ? — saluer ? — remercier ? — aider ? — secourir ?

RÉDACTION

Dites plusieurs choses qu'un enfant qui n'a rien dans sa bourse peut faire pour les pauvres.

Développement

Mon ami Louis qui n'a pas un sou dans sa bourse trouve moyen de faire tous les jours une œuvre bien charitable. Avant de partir pour l'école, il porte de l'eau à la mère Marceline, sa voisine, qui est toute seule et ne peut plus marcher.

Sa sœur Lucie aide aussi cette bonne vieille en allumant son feu, et en l'aidant à retourner son matelas quand elle fait son lit à fond.

Simon et Mathieu vont, le jeudi, scier et fendre du bois pour le père Jules, qui est pauvre et infirme.

Voilà des aumônes qu'on peut toujours faire quand on est petit et qu'on n'a pas d'argent.

COURS MOYEN

DICTÉES

I

LES DEVOIRS DES ENFANTS

Enfants, apprenez quels sont vos devoirs envers vos parents : car vous ne serez heureux et bénis qu'en y restant fidèles.

Honorez et aimez le père qui vous a transmis la vie, la mère qui vous a nourris et élevés. Y a-t-il un être plus maudit que celui qui brise le lien d'amour et de respect établi par Dieu même entre lui et ceux desquels il tient le jour ?

Vous êtes à vos parents un grand sujet de soucis. N'ont-ils pas sans cesse devant les yeux vos besoins de toute sorte, et ne faut-il pas qu'ils se fatiguent sans cesse afin d'y subvenir ? Le jour, ils travaillent pour vous ; et la nuit, pendant que vous reposez, ils veillent encore.

Il vient un temps où la vie décline, où le corps s'affaiblit, les forces s'éteignent : enfants, vous devez alors à vos vieux parents les soins que vous recûtes d'eux dans vos premières années. Qui délaisse son père et sa mère en leurs nécessités, qui demeure sec et froid à la vue de leurs souffrances et de leur dénûment, je vous le dis en vérité, son nom est écrit au livre du souverain juge parmi ceux des parricides.

EXERCICES. — Justifiez l'orthographe des participes passés renfermés dans la dictée et des verbes apprenez, se fatiguent, recûtes, délaisse.

II

LES FEUILLES DES ARBRES

Cueillez deux feuilles sur la même branche, comparez-les attentivement, et vous verrez qu'il y a presque toujours entre elles quelque petite différence. Et si, au lieu de comparer deux feuilles du même arbre, vous comparez entre eux deux arbres de la même espèce deux pruniers, deux pommiers, deux noyers, vous trouverez bien des différences ; les uns auront les feuilles plus petites, les autres plus grandes, elle ne seront même pas toujours vertes, mais toujours elles seront nécessaires à l'arbre, car c'est par les feuilles que la plante respire.

EXERCICES ET ANALYSES. — Cueillez : faire épeler ce mot, et conjuguer oralement les temps primitifs de ce verbe. — Feuilles : on dit d'un arbre qui a beaucoup de feuilles, qu'il a un épais... (feuillage) ; arracher les feuilles d'une branche s'appelle... (l'effeuiller). — Même : faire l'analyse de ce mot. — Deux : quelle sorte de mot est-ce ? — Pruniers, pommiers, noyers : indiquer le nom que portent les fruits de ces arbres. — Vertes : faire l'analyse de cet adjectif. — Plante : quelle est la fonction de ce mot dans la phrase ?

Faire l'analyse des pronoms contenus dans cette dictée.

RÉCITATION

LE PETIT JÉSUS TRAVAILLE

Ce jour-là, Joseph cherchant de l'ouvrage,
 Jésus restait seul dans l'humble atelier ;
 Il était alors en apprentissage,
 Avait sur sa robe un grand tablier...
 Il fouilla longtemps dans un tas de planches
 Que le charpentier avait dans un coin ;
 Il en choisit deux parmi les plus blanches
 Et les rabota longtemps avec soin.
 Mais la tendre voix de la Vierge Mère
 Lui dit : "Mon Jésus, que faites-vous donc ?
 Sans doute un travail pour votre vieux père ?"
 ..Le petit Jésus lui répondit : "Non !"

Ces morceaux de bois qu'il taille et rabote,
 Il mit bien longtemps à les aplanir ;
 Prenant un marteau lourd pour sa menotte,
 Il chercha des clous pour les réunir,
 C'était pour son âge une rude tâche,
 (Il avait cinq ans depuis quatre mois)
 Pourtant il cognait, cognait sans relâche,
 Tapant bien souvent sur ses petits doigts ;
 Et la Vierge dit, pleine de tendresse :
 "Mais, mon cher trésor, que faites-vous donc ?
 Sans doute un joujou pour quelque pauvre ?"
 ..Le petit Jésus lui répondit : "Non !"

Enfin, le divin Apprenti s'arrête,
 En laissant tomber ses bras accablés.
 —Le soleil d'avril, frappant sur sa tête,
 Transmuait en or ses cheveux bouclés !
 Las, il s'étendit pour faire son somme
 Sur l'objet de bois si mystérieux...
 Et le Fils de Dieu, comme un petit homme,
 Au bout d'un instant ferma ses doux yeux.
 Et lorsque Marie, avec grand mystère,
 Vint pour lui parler encore une fois,
 Parmi les copeaux qui jonchaient la terre,
 Le petit Jésus dormait... sur sa croix !
 Théodore Botrel.

REDACTION

Le maître lira le récit suivant, et posera ensuite aux élèves des questions pour faire reproduire ce trait de vive voix.

ET APRÈS ?

Un jeune homme étant venu un jour rendre visite à Saint-Philippe de Néri, lui exposa longuement et avec complaisance la manière dont il voulait s'y prendre pour préparer son avenir.

Il avait l'intention d'étudier le droit, et d'obtenir le grade de docteur.

—Et après ? lui demanda le saint.

—Alors, reprit le jeune homme, je plaiderai des causes, et les mènerai à bonne fin.

Et après ? continua saint Philippe.

—Ensuite je me ferai un nom, et je gagnerai de l'argent.

—Et après, ajouta de nouveau le saint.

—Et puis, et puis... répondit le jeune homme quelque peu embarrassé, et puis, je finirai par mourir.

—Et après, reprit encore le saint en élevant la voix, et après, que ferez-vous quand il s'agira de votre procès, à vous, quand vous serez vous-même l'accusé, Satan votre accusateur, et le Tout-Puissant votre juge ?

Ici, le jeune homme se tut et pâlit.—Peu de temps après, il renonça à l'étude du droit et s'efforça, en consacrant sa vie au service du Seigneur, de se préparer pour le dernier "et après ?" c'est-à-dire pour le jugement de l'éternité.

COURS SUPÉRIEUR

DICTÉES

VOIR COULER L'EAU

(Adaptation)

Voir couler l'eau, pour les riverains d'un beau fleuve comme le Saint-Laurent, c'est une joie toujours nouvelle : on suit la vague et sa blanche écume, la pensée roule ou glisse ou s'endort avec elle ; une autre vient, on recommence. Cela a l'air d'être toujours la même chose, mais comme ce n'est pas la même vague, il est clair que ce n'est pas non plus la même idée. Il suffit d'un brin d'herbe égaré sur les flots, d'une fleurette imprudente qui a quitté la rive, d'un oiseau rapide traversant et rasant les eaux, d'un souffle du vent qui change les plis des flots et les agite, d'un regard du soleil qui apaise tout cela, d'un nuage qui assombrit le tableau mouvant, pour qu'à chaque instant l'aspect en soit renouvelé. Ah ! ceux qui savent regarder l'eau couler, ceux-là sont bien heureux. Ces fleuves qui s'en vont, ce clair et profond chemin qui marche, comme on l'a dit, c'est le miroir de nos jours, c'est l'image de la vie qui s'écoule, elle aussi, et on peut penser à bien des choses de ce monde et de l'autre, en voyant comment une goutte d'eau, fille du ciel, s'en va, avec ses compagnes, rejoindre la mer immense.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS. — *Riverain* : celui qui habite le long d'une rivière, d'un fleuve, d'un lac. — *Vague* : masse d'eau de la mer, d'une rivière ou d'un lac, qui est agitée et soulevée par les vents, ou par une autre impulsion. — *Flot* : lame d'eau soulevée dans la mer par l'action du vent. — *Fleur* : petite fleur. — *Raser* : dans ce sens, passer tout auprès. — Que veut dire *ras* un mur ? — *Plis* des flots : ondulations qui ressemblent aux plis d'une étoffe. — *Assombrir* : rendre sombre. — Qu'appelle-t-on *rive droite* ? — *rive gauche* ? — *plantes riveraines* ? (qu'on trouve sur les bords d'une rivière.) — Où se trouve le Saint-Laurent ? Tracez le cours de ce fleuve. — Qu'appelle-t-on *l'autre monde* ? — Trouver dix noms en *ette* exprimant un diminutif : (fillette, chemisette, etc.) — Trouver sept dérivés de *flot* et expliquer le sens de chacun d'eux (flotter, flottable, flottage, flottaison, flottant, flotte, flottille.)

GRAMMAIRE. — Nature des mots en *ant* qui se trouvent dans le texte. — Analyser les verbes dans la première phrase.

RÉCITATION

LE LABOUREUR

(Sonnet)

Laboureur, ô mon frère ! élève ton front pur
Du brun sillon fumant au firmament splendide !
Grande comme l'espace est ton âme, limpide
Comme les flots sans fin d'un vaste lac d'azur !

Si noble est ton destin qu'il nous paraît obscur !
Dieu, par ton bras vaillant, fait de la terre aride
La source inépuisable où la force réside,
C'est en elle surtout que l'univers est sûr !

Aime donc ton travail, tes champs et ta charrue,
La terre, cette amie, hélas ! trop méconnue,
Et bénis ton destin, car l'avenir, c'est toi !

Bourgeois, si vous passez quelque jour par la plaine
En l'écoutant chanter sa douce cantilène,
Ah ! mettez chapeau bas : cet homme est votre roi !

Elie BOURGAULT.

COMPOSITION

Quelle catégorie de livres lirez-vous le plus souvent quand vous ne serez plus à l'école ? Pour quelles raisons ?

Développement.

Quand je ne serai plus à l'école, j'aimerais bien à lire des livres historiques, des récits de voyages et des ouvrages qui se rapportent à la profession que j'aurai embrassée.

Des livres historiques, parce que rien ne m'intéresse plus dans les études que l'histoire de mon pays, et je crois que je l'aimerais de plus en plus si j'apprends à le mieux connaître.

Des récits de voyage, parce que j'aimerais beaucoup à voyager, à voir chez eux les peuples étrangers, à me rendre compte de leur manière de vivre, des ressources qu'ils trouvent sur leur territoire, de leur travail, de leur industrie, autant et aussi à voir les beautés naturelles et les chefs-d'œuvre de l'art qu'on peut visiter et apprécier en voyageant chez eux. — Eh bien, lire des voyages, c'est un peu voyager au coin du feu ou dans son jardin, et quand on ne peut disposer de son temps, et dépenser beaucoup d'argent pour voyager en réalité, lire des voyages est en quelque sorte faire un voyage économique et rapide.

Enfin, des livres se rapportant à mon métier ou à ma profession. Je crois que je serai cultivateur et comme je sais que l'agriculture fait tous les jours de nouveaux progrès par l'application des découvertes scientifiques, je serai heureux de faire mon métier d'une manière intelligente, en entretenant et développant par des lectures les notions théoriques que j'ai acquises à l'école.

PENSÉE

Dans les sociétés qui ne sont pas ingrates, la Croix est plantée partout : au tribunal pour adoucir la justice, à l'hôpital pour transfigurer la souffrance, à l'école pour consacrer l'éducation, au foyer domestique pour sanctifier la famille, près du lit du mourant pour consoler l'agonie, au cimetière pour faire régner l'espérance jusque dans le royaume de la mort.

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION SUR LES QUATRE OPÉRATIONS

1. Une fermière reçoit de sa voisine 15 poulets à \$1.25 et elle lui donne en échange \$5.87 et un certain nombre de verges de toile à \$0.46 la verge. Combien de verges de toile donne-t-elle ?

Solution : $\$1.25 \times 15 = \$18.75$, ce qu'elle reçoit.

$\$18.75 - \$5.87 = \$12.88$, valeur de la toile.

$\$12.88 \div \$0.46 = 28$ verges de toile. *Rép.*

2. On achète à \$8.40 la tonne des betteraves donnant 14% de sucre. Calculer le prix d'achat par livre de sucre.

Solution : Une tonne = 2000 livres.

14% de 2000 livres = 280 livres de sucre pour \$8.40.

$\$8.40 \div 280 = \$0.03$, le prix d'achat par livre de sucre.

Rép.

3. On a acheté 79 verges de drap et 54 verges de soie pour \$590.92. Une verge de drap coûte \$2.16 de plus qu'une verge de soie. Trouver le prix d'une verge de drap et d'une verge de soie.

Solution : $\$2.16 \times 79 = \$170.64$, ce qu'on aurait payé de moins si les 79 verges de drap avaient été de la soie.

$\$590.92 - \$170.64 = \$420.28$, ce qu'on aurait payé si tout l'achat avait été de la soie.

$79 + 54 = 133$ verges en tout.

$\$420.28 \div 133 = \$3.16$, prix d'une verge de soie. *Rép.*

$\$3.16 + \$2.16 = \$5.32$, prix d'une verge de drap. *Rép.*

Autrement : $\$2.16 \times 54 = \$116.64$, ce qu'on aurait payé de plus si le tout avait été du drap.

$\$590.92 + \$116.64 = \$707.56$, ce qu'on aurait payé si le tout avait été du drap.

$\$707.56 \div 133 = \$5.32$, le prix d'une verge de drap. *Rép.*

$\$5.32 - \$2.16 = \$3.16$, le prix d'une verge de soie. *Rép.*

4. Je veux acheter des oranges avec la somme que j'ai sur moi ; si j'en achetais 28, il me resterait \$0.08 ; il me manque \$1.45 pour pouvoir en acheter 45. Quel est le prix d'une orange ? Quelle somme ai-je sur moi ?

Solution : $\$0.08 + \$1.45 = \$1.53$, la différence entre le prix de 45 oranges et celui de 28 oranges ; c'est-à-dire ce que $(45 - 28 =)$ 17 oranges coûteraient

$\$1.53 \div 17 = \$0.09$, le prix d'une orange. *Rép.*

$\$0.09 \times 28 = \$2.52$, le prix de 28 oranges.

$\$2.52 + \$0.08 = \$2.60$, la somme que j'ai sur moi. *Rép.*

5. Un ouvrier gagne $\$3.84$ par jour et dépense $\$2.28$ pour sa nourriture et son entretien. Il chôme 60 jours par an. Combien lui faudrait-il de temps pour payer une propriété qu'il a achetée $\$2,400$?

Solution : $365 - 60 = 305$, nombre de jours de travail.

$\$3.84 \times 305 = \$1171.20$, ce qu'il gagne dans un an.

$\$2.28 \times 365 = \$832.20$, ce qu'il dépense dans un an.

$\$1171.20 - \$832.20 = \$339$, ce qu'il économise dans un an.

$\$2400 \div \$339 = 7$ ans $\frac{9}{113}$ ou 7 ans, 0 mois, 29 jours $\frac{8}{113}$

Rép.

6. Un marchand a vendu 650 verges d'une étoffe, savoir 150 verges pour $\$662.50$ et le reste à $\$5.50$ la verge. Il a gagné sur le total de sa vente, $\$2.50$ par verge. A quel prix avait-il acheté la verge ?

Solution : $650 - 150 = 500$ verges, le reste.

$\$5.50 \times 500 = \$2750$, ce que rapporte la vente des 500 verges.

$\$2750 + \$662.50 = \$3412.50$, somme totale reçue.

$\$3412.50 \div 650 = \$5.25$, prix moyen de vente d'une verge.

$\$5.25 - \$2.50 = \$2.75$, le prix payé pour la verge. *Rép.*

PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. Un ébéniste a travaillé 12 jours à la confection d'un meuble. S'il le revend $\$123.66$, combien aura-t-il gagné par jour, sachant que les matières premières représentent les $\frac{5}{9}$ de ce prix ?

Solution : $\frac{5}{9}$ de $\$123.66 = 5 \times \$13.74 = \$68.70$, coût des matières premières.

$\$123.66 - \$68.70 = \$54.96$, ce que gagne l'ébéniste par 12 jours de travail.

$\$54.96 \div 12 = \$4.58$, ce que gagne l'ouvrier par jour.

Rép.

2. Un marchand de bois a en magasin deux tas égaux de bois, l'un de chêne, l'autre de sapin. Il vend 24 verges cubes de chêne et 9.6 verges cubes de sapin ; le volume du chêne est alors les $\frac{5}{7}$ de l'autre. Quel volume de bois possédait-il ?

Solution : $24 - 9.6 = 14.4$. Après les ventes la quantité de sapin surpasse la quantité de chêne de 14.4 verges cubes.

S'il y avait 14.4 verges cubes de chêne, la quantité de chêne serait égale aux $\frac{7}{7}$ de la quantité de sapin.

$$\frac{7}{7} - \frac{5}{7} = \frac{2}{7}.$$

$$\frac{2}{7} = 14.4.$$

$$\frac{7}{7} = 14.4 \times \frac{7}{2} = 7.2 \times 7 = 50.4 \text{ verges cubes de sapin après la vente.}$$

$$50.4 + 9.6 = 60 \text{ verges cubes de sapin avant la vente.}$$

Rép.

$$60 \text{ verges cubes de chêne avant la vente. } \textit{Rép.}$$

Preuve : 60 verges cubes de chêne - 24 vges = 36 verges cubes de chêne ; reste,

$$60 \text{ verges cubes de sapin} - 9.6 \text{ vges} = 50.4 \text{ verges cubes de sapin ; reste,}$$

$$\frac{5}{7} \text{ de } 50.4 \text{ vges} = 5 \times 7.2 = 36 \text{ verges}$$

3. Deux personnes possédaient ensemble \$89400. La première ayant dépensé les $\frac{4}{9}$ de sa part et la seconde les $\frac{3}{8}$ de la sienne, il reste à la seconde personne $2\frac{3}{5}$ fois ce qui reste à la première. Quelles sont les deux parts ?

Solution : $\frac{9}{9} - \frac{4}{9} = \frac{5}{9}$ de la part de la 1ère, ce qui reste à la 1ère.

$$\frac{8}{8} - \frac{3}{8} = \frac{5}{8} \text{ de la part de la 2de, ce qui reste à la 2de}$$

$$\frac{5}{9} \text{ de la part de la 1ère} \times \frac{2^3}{5} = \frac{5}{9} \times \frac{13}{5} = \frac{13}{9} \text{ de la part de la 1ère} = \text{les } \frac{5}{8} \text{ de la part de la 2de, c'est-à-dire, ce qui reste à la 2de.}$$

$$\frac{5}{8} \text{ de la 2de} = \frac{13}{9} \text{ de la 1ère,}$$

$$\frac{8}{8} \text{ de la 2de} = \frac{13}{9} \text{ de la 1ère} \times \frac{8}{5} = \frac{104}{45} \text{ de la 1ère.}$$

$$\frac{45}{45} \text{ de la 1ère} = \text{la 1ère.}$$

$$\frac{104}{45} \text{ de la 1ère} = \text{la 2de.}$$

$$\frac{45}{45} \text{ de la 1ère} + \frac{104}{45} \text{ de la 1ère} = \frac{149}{45} \text{ de la 1ère} = \text{les parts des deux} = \$89400.$$

$$\frac{45}{45} \text{ de la 1ère} = 89400 \times \frac{45}{149} = 600 \times 45 = \$27000, \text{ la part de la 1ère. } \textit{Rép.}$$

$$\frac{104}{45} \text{ de la 1ère} = 89400 \times \frac{104}{149} = 600 \times 104 = \$62400, \text{ la part de la 2de. } \textit{Rép.}$$

Preuve : \$27000 - $\frac{4}{9}$ de \$27000 = \$27,000 - \$12000 = \$15000, ce qui reste à la 1ère.

$$\$62400 - \frac{3}{8} \text{ de } \$62400 = \$62400 - 23400 = \$39000.$$

$$39000 \div 15000 = 2\frac{3}{5}.$$

4. Un marchand achète un lot de moutons à 3 prix. Il a payé le $\frac{1}{4}$ à \$4.80 par tête, les $\frac{3}{7}$ à raison de \$4.20 par tête, et le reste à raison de \$5.25. Il revend le tout pour la somme de \$1295 et gagne ainsi $\frac{7}{30}$ du prix d'achat. De combien de moutons se composait le lot ?

Solution : $\frac{30}{30}$ le prix d'achat + $\frac{7}{30}$ du prix d'achat = $\frac{37}{30}$ du prix d'achat.

$$\frac{37}{30} \text{ du prix d'achat} = \$1295.$$

$$\frac{30}{30} \text{ du prix d'achat} = \$1295 \times \frac{30}{37} = \$35 \times 30 = \$1050, \text{ le prix d'achat.}$$

$\frac{1}{4}$ à \$4.80 = \text{le tout à } \frac{1}{4} \text{ de } \\$4.80 = \\$1.20.

$\frac{3}{7}$ à \$4.20 = \text{le tout à } \frac{3}{7} \text{ de } \\$4.20 = \\$1.80.

$\frac{9}{28}$ à \$5.25 = \text{le tout à } \frac{9}{28} \text{ de } \\$5.25 = \\$1.6875.

$\$1.20 + \$1.80 + \$1.6875 = \$4.6875$, le prix moyen d'achat d'un mouton.

$\$1050 \div \$4.6875 = 224$ moutons. *Rép.*

Solution par supposition : Soit 28 le nombre total de moutons.

$\frac{1}{4}$ de 28 à \$4.80 = $7 \times \$4.80 = \$33.60$.

$\frac{3}{7}$ de 28 à \$4.20 = $12 \times \$4.20 = \$50.40$.

$\frac{9}{28}$ de 28 à \$5.25 = $9 \times \$5.25 = \$47.25$.

$\$33.60 + \$50.40 + \$47.25 = \$131.25$.

\$131.25 pour 28 moutons, \$1050 pour combien de moutons ?

$(\$1050 \div \$131.25) \times 28 = 8 \times 28 = 224$ moutons. *Rép.*

5. Un canotier parcourt 50 verges par minute en descendant une rivière et seulement 20 par minute en remontant le courant. Jusqu'à quelle distance peut-il descendre pour qu'en partant à 10 heures 25 minutes du matin, il soit de retour à 3 heures 5 minutes du soir ?

Solution : De 10 heures 25 minutes du matin à 3 heures 5 minutes du soir il y a 4 heures 40 minutes = 280 minutes.

1 verge en descendant prend $\frac{1}{50}$ de minute,

1 verge en remontant prend $\frac{1}{20}$ de minute.

1 verge aller et retour prend $\frac{1}{50} + \frac{1}{20} = \frac{2}{100} + \frac{5}{100} = \frac{7}{100}$ de minute.

$280 \div \frac{7}{100} = 280 \times \frac{100}{7} = 40 \times 100 = 4000$ verges en descendant et la même distance en remontant.

Autrement : 50 verges en descendant = 1 minute.

20 verges en remontant = 1 minute.

50 verges en remontant = 1 minute $\times \frac{50}{20} = 2$ minutes $\frac{1}{2}$.

Ainsi descendre 50 verges et remonter la même distance = $1 + 2\frac{1}{2} = 3\frac{1}{2}$ minutes.

$(280 \text{ minutes} \div 3\frac{1}{2} \text{ minutes}) \times 50 = (280 \times \frac{2}{7}) \times 50 = 80 \times 50 = 4000$ verges. *Rép.*

6. Le mois lunaire est de 29 jours $\frac{53}{100}$. Exprimer sa durée en heures, minutes et secondes.

Solution : $29\frac{53}{100} \times 24 = 29.53 \times 24 = 708.72$ heures. *Rép.*

$708.72 \times 60 = 42523.2$ minutes. *Rép.*

$42523.2 \times 60 = 2551392$ secondes. *Rép.*

RÈGLES DE L'UNITÉ, POURCENTAGE, ETC.

1. J'ai acheté 12.5 verges de drap pour \$20.50, en vérifiant, j'ai trouvé que le marchand ne m'a donné que 11.8 verges. Combien dois-je réclamer ? $12.5 - 11.8 = 0.7$, ce qui manque.

Solution : $(\$20.5 \div 12.5) \times 0.7 = (\$20.5 \times 0.7) \div 12.5 = \$14.35 \div 12.5 = \$1.148$. *Rép.*

2. Dans la fabrication du papier, 100 livres de noyer donnent 28 livres de pâte, 100 livres de marronnier en donnent 38 livres. Quelle est la quantité totale de pâte obtenue avec 1500 livres de noyer et 1100 livres de marronnier ?

Solution : $(28 \div 100) \times 1500 = 0.28 \times 1500 = 420$ livres de pâte.

$(38 \div 100) \times 1100 = 0.38 \times 1100 = 418$ livres de pâte.

$420 + 418 = 838$ livres de pâte. *Rép.*

3. Une machine à vapeur fait, en 1 heure $\frac{3}{4}$, 7 verges $\frac{1}{2}$ d'étoffe ; elle emploie 16 verges cubes d'eau par heure. Combien mettra-t-elle de temps pour faire 1778 verges de la même étoffe et combien emploiera-t-elle de verges cubes d'eau pour faire ce travail ?

Solution : $7\frac{1}{2}$ verges prennent $1\frac{3}{4}$ heure.

1778 verges prennent ? heures.

$(1\frac{3}{4} \div 7\frac{1}{2}) \times 1778 = (\frac{7}{4} \div \frac{15}{2}) \times 1778 = \frac{7}{4} \times \frac{2}{15} \times 1778 = \frac{7}{2} \times \frac{1778}{15} = \frac{12446}{30} = 414\frac{16}{30} = 414\frac{8}{15}$ heures. *Rép.*

$414\frac{8}{15} \times 16 = 6637\frac{13}{15}$ pieds d'eau. *Rép.*

4. Douze verges d'étoffe ayant $27\frac{3}{4}$ de verge de largeur ont coûté \$57.60. Combien coûteraient 27 verges de la même étoffe, mais qui a $\frac{5}{6}$ de verge de largeur ?

Solution : 12 verges de longueur, $\frac{3}{4}$ de verge de largeur coûtent \$57.60.

27 verges de longueur, $\frac{5}{6}$ de verge de largeur coûtent ?

$\frac{\$57.60 \times 27 \times 4 \times 5}{12 \times 3 \times 6} = (\text{en simplifiant}) \$0.80 \times 9 \times 4 \times 5 = \$144$.

Rép.

Autrement : $12 \times \frac{3}{4} = 9$ verges carrées.

$27 \times \frac{5}{6} = 45\frac{1}{2}$ verges carrées.

9 verges carrées coûtent \$57.60.

$45\frac{1}{2}$ verges carrées coûtent ?

$(\$57.60 \div 9) \times 45\frac{1}{2} = \$6.40 \times 45\frac{1}{2} = \$3.20 \times 45 = \$144$. *Rép.*

5. Six amis en voyage ont dépensé \$495 pendant 15 jours ; 5 de leur amis se joignent à eux et alors ils vivent tous ensemble pendant 25 jours. Quelle somme ont-ils dépensée dans la deuxième partie de leur voyage ?

Solution : 6 voyageurs, \$495 dépensé, 15 jours.

11 voyageurs, ? dépensé, 25 jours.

$\frac{\$495 \times 11 \times 25}{6 \times 15} = (\text{en simplifiant}) \frac{11 \times 11 \times 25}{2} = \frac{3025}{2} = \$1512.50$ *Rép.*

6. Trois capitalistes ont monté une entreprise minière ; le premier a risqué \$45,000, le deuxième \$30,000, le troisième \$15,000 ; au bout d'un

certain temps ils ont \$10800 de profits à se partager. Quelle somme chacun prendra-t-il ?

Solution : $\$45000 + \$30000 + \$15000 = \$90,000$, le total des mises.
\$90000 rapportent \$10800.

\$1 rapporte \$10,800 ?

$10800 \div 90000 = \$0.12$, ce que rapporte \$1.

$\$0.12 \times 45000 = \$5400$, le gain du 1er. *Rép.*

$\$0.12 \times 30000 = \$3600$, le gain du 2e. *Rép.*

$\$0.12 \times 15000 = \$1800$, le gain du 3e. *Rép.*

7. A possède \$150, et 7% de son argent surpasse de \$6.09 9% de l'argent de B. Trouver l'argent de B.

Solution : $\$150 \times 0.07 = \$10.50$, 7% de l'argent d'A.

$\$10.50 - \$6.09 = \$4.41$, 9% de l'argent de B.

$\$4.41 \div 0.09 = \$49$, l'argent de B. *Rép.*

8. Si $8\frac{2}{3}\%$ du coût d'une marchandise est égal à $5\frac{4}{7}\%$ de son prix de vente, trouver à combien pour cent de gain la marchandise a été vendue ?

Solution : Soit \$100 le coût alors $8\frac{2}{3}\%$ du coût.

$5\frac{4}{7}\%$ du prix de vente = $8\frac{2}{3}\%$.

$8\frac{2}{3} \div 0.05\frac{4}{7} = \frac{26}{3} \div \frac{39}{7} = \frac{26}{3} \times \frac{7}{39} = 182 \div 1.17 = \$155\frac{5}{9}$, le prix de vente,

$\$155\frac{5}{9} - \$100 = 55\frac{5}{9} = 55\frac{5}{9}\%$, le taux du gain. *Rép.*

9. Un épicier a du thé à \$0.30, \$0.45, \$0.60. Combien de livres de chaque espèce devra-t-il prendre pour faire un mélange de 144 livres qu'il pourra vendre \$0.40 la livre.

Solution : Dans les problèmes de cette espèce on compare un gain avec une perte et on s'arrange de manière à faire contre balancer le gain par la perte.

1 livre à \$0.30 vendue \$0.40 = un gain de \$0.10; un gain de \$0.01 = $\frac{1}{10}$ de livre,

1 livre à 0.45 vendue 0.40 = une perte de \$0.05; une perte de \$0.01 = $\frac{1}{5}$ de livre.

Chassant les dénominateurs en multipliant par 10, on trouve que le gain sur 1 livre à 0.30 contrebalance la perte sur 2 livres à \$0.45.

1 livre à \$0.30 vendue \$0.40 = un gain de \$0.10, un gain de \$0.01 = $\frac{1}{10}$ de livre,

1 livre à \$0.60 vendue \$0.40 = une perte de \$0.20; une perte de \$0.01 = $\frac{1}{20}$ de livre.

Chassant les dénominateurs en multipliant les fractions par 20 on trouve que le gain sur 2 livres à \$0.30 contrebalance la perte sur une livre à \$0.60. Ainsi la proportion sera 1 livre à 0.30, 2 livres à \$0.30, 2 livres à 0.45, 1 livre à \$0.60.

$1 + 2 + 2 + 1 = 6$ livres en tout.

$\frac{3}{6}$ ou $\frac{1}{2}$ = la proportion à prendre à \$0.30.

$\frac{2}{6}$ ou $\frac{1}{3}$ = la proportion à prendre à \$0.45.

$\frac{1}{6}$ = la proportion à prendre à \$0.60.

$\frac{1}{2}$ de 144 = 72 livres à \$0.30. *Rép.*

$\frac{1}{3}$ de 144 = 48 livres à \$0.45. *Rép.*

$\frac{1}{6}$ de 144 = 24 livres à \$0.60. *Rép.*

ALGÈBRE

1. Trouvez les facteurs de :

I. $7m^3n^4 - 6m^2n^5 - 5mn^6 - 4m^4n^3$. *Rép.* $mn^3 (7m^2n - 6mn^2 - 5n^3 - 4m^3)$.

II. $7x^3y^3 - 14x^2y^2 - 21xy$. *Rép.* $7xy (x^2y^2 - 2xy - 3)$.

III. $5a^3b^4c^4 - a^2b^3c^{10} + 7a^4b^3c - 8a^2b^2c^2$. *Rép.* $a^2b^2c (5ab^2c^3 - bc^9 + 7a^2b - 8c)$.

2. Trouvez les facteurs de :

I. $x^3 + 3x + 2$. *Rép.* $(x+1)(x+2)$.

II. $x^2 + 7x + 10$. *Rép.* $(x+5)(x+2)$.

III. $x^2 + 16x + 63$. *Rép.* $(x+9)(x+7)$.

3. Trouvez la valeur de X. $\frac{2x-3}{2} - \frac{5x-1}{3x} = x - 1$.

Chassant les dénominateurs en multipliant par $6x$ on a :

$$6x^2 - 9x - 10x + 2 = 6x^2 - 6x.$$

Transposant : $6x^2 - 6x^2 - 9x - 10x + 6x = -2$.

Réduisant : $-13x = -2$.

Multipliant par moins un $13x = 2$

d'où $x = \frac{2}{13}$. *Rép.*

4. Si à un certain nombre on ajoute 5, 15, 35 et qu'on multiplie la 1ère somme par la dernière, le produit sera égal au carré de la deuxième somme. Quel est le nombre ?

Solution : Soit x le nombre ; $(x+5)(x+15)(x+35)$ les trois sommes

$$(x+5)(x+35) = (x+15)^2.$$

$$x^2 + 40x + 175 = x^2 + 30x + 225.$$

Transposant $x^2 - x^2 + 40x - 30x = 225 - 175$.

Réduisant $10x = 50$.

$$x = 50 \div 10 = 5. \quad \text{Rép.}$$

5. A résoudre : $\frac{5}{x} + \frac{6}{y} = 3$ (1)

$$\frac{15}{x} + \frac{3}{y} = 4$$
 (2)

Multipliant (1) par 3 on a :

$$\frac{15}{x} + \frac{18}{y} = 9$$
 (3)

Soustrayant (2) de (3) $\frac{15}{y} = 5$ (4)

Multipliant par y , $15 = 5y$ (5)

d'où $y = 15 \div 5 = 3$. *Rép.*

Substituant 3 la valeur d' y à y dans (2) on a :

$$\frac{15}{x} + \frac{3}{3} = 4 \dots\dots\dots (2)$$

$$\frac{15}{x} = 4 - 1 = 3 \dots\dots\dots (6)$$

Multipliant par x $15 = 3x$ (7)

d'où $x = 15 \div 3 = 5$. *Rép.*

Autrement : $\frac{5}{x} + \frac{6}{y} = 3$ (1)

$$\frac{15}{x} + \frac{3}{y} = 4 \dots\dots\dots (2)$$

Multipliant (1) et (2) par xy : $5y + 6x = 3xy$ (3)

$$15y + 3x = 4xy \dots\dots\dots (4)$$

Multipliant (3) par 3 on a : $15y + 18x = 9xy$ (5)

Soustrayant (4) de (5) $15x = 5xy$ (6)

Divisant par $5x$: $3 = y$. *Rép.*..... (7)

Etc., etc., etc.

6. La différence entre les chiffres d'un nombre composé de 2 chiffres est 6 et si au nombre on ajoute le nombre trouvé en changeant les chiffres de place, la somme sera égale à 110. Quels sont les nombres ?

Solution : Soient x le chiffre des dizaines et y celui des unités ;
alors $10x + y$, le nombre et $10y + x$ le nombre avec les
chiffres qui ont changé de place.

$$x - y = 6 \dots\dots\dots (1)$$

$$10x + y + 10y + x = 110 \dots\dots\dots (2)$$

Réduisant (2) on a : $11x + 11y = 110$ (3)

Divisant (3) par (11) on a : $x + y = 10$ (4)

Ajoutant (4) à (1) on a : $2x = 16$ (5)

$$\text{d'où } x = 16 \div 2 = 8, \text{ le chiffre des dizaines. } \textit{Rép.} \dots\dots (6)$$

Soustrayant (1) de (4) on a : $2y = 4$.

d'où $y = 4 \div 2 = 2$, le chiffre des unités. *Rép.*..... (7)

Les nombres sont 82 ou 28. *Rép.*

7. En vendant une vache pour \$72, un homme trouve que le taux de sa perte est égal à un huitième du nombre de piastres payé pour la vache. Combien avait-il payé la vache ?

Solution : Soit x le nombre de piastres payé pour la vache, alors
 $\frac{x}{8}$ le taux de la perte, et $\frac{x^2}{800}$, la perte.

$$x - \frac{x^2}{800} = 72.$$

Multipliant par 800: $800x - x^2 = 57600$.

Multipliant par moins un : $x^2 - 800x = -57600$.

Complétant le carré: $x^2 - 800x + (400)^2 = -57600 + 160000 = 102400$.

Extrayant la racine : $x - 400 =$ la racine carrée de $102400 = +320$
ou -320 .

$$x = 400 - 320 = 80. \textit{Rép.}$$

$$\text{ou } x = 400 + 320 = 720. \textit{Rép.}$$

Autrement : $x^2 - 800x = -57600$.

Transposant : $x^2 - 800x + 57600 = 0$.

Les facteurs sont : $(x - 80)(x - 720) = 0$.

d'où $x = 80$ ou 720 . *Rép.*

8. Trouvez le vingtième terme et la somme des termes de la progression suivante : 14, 64, 114, ...

C'est une progression arithmétique.

$l = a + (n - 1)d$; le 20ième terme $= 14 + (20 - 1)50 = 14 + (19 \times 50) = 14 + 950 = 964$. *Rép.*

$S. = [(a + l)n] \div 2 = [(14 + 964)20] \div 2 = 978 \times 10 = 9780$.
Rép.

9. Dans une progression arithmétique de 21 termes, la somme des trois termes au milieu égale 129 et la somme des trois derniers termes égale 237, trouver la progression.

Solution : Soit a le 1er terme, alors les trois derniers termes sont $(a + 18d)$, $(a + 19d)$, $(a + 20d)$.

$(a + 18d) + (a + 19d) + (a + 20d) = 237$.

Réduisant : $3a + 57d = 237$.

Divisant par 3 : $a + 19d = 79$ (1)

Les trois termes au milieu sont : les 10e, 11e et 12e termes.

Les trois termes au milieu sont : $(a + 9d)$, $(a + 10d)$ et $(a + 11d)$.

$(a + 9d) + (a + 10d) + (a + 11d) = 129$.

Réduisant : $3a + 30d = 129$.

Divisant par (3) : $a + 10d = 43$ (2)

Soustrayant (2) de (1) on a : $9d = 36$ (3)

d'où $d = 36 \div 9 = 4$ (4)

Substituant 40 la valeur de $10d$ à $10d$ dans (2) on a :

$a + 40 = 43$ (2)

d'où $a = 43 - 40 = 3$.

Ainsi la progression est : 3, 7, 11, 15, ... 83. *Rép.*

10. Insérer 6 moyens géométriques entre 56 et $\frac{7}{16}$.

Solution : q = la racine $(n - 1)$ de $\frac{l}{a}$ ou la racine $m + 1$ de $\frac{l}{a}$.

q = la racine $(6 + 1)$ de $\frac{7}{16} \div 56$

q la racine 7ième de $\frac{1}{128} = \frac{1}{2}$.

La progression est donc : $56 : 28 : 14 : 7 : 3\frac{1}{2} : 1\frac{3}{4} : \frac{7}{8} : \frac{7}{16}$. *Rép.*

11. Combien faut-il verser d'annuités de \$2000, pour éteindre une dette de \$14,720.20, le taux étant de 6%?

Solution : On contracte une dette C , à intérêts composés et au taux r , avec obligation d'amortir cette dette par des annuités d'une valeur connue a' . Quel temps exigera cette liquidation ?

Ici $a' = \$2000$; $C = \$14720.20$; $r = 6\%$; n est inconnu.

La formule : $Cr(1 + r)^n = a'(1 + r)^n - a'$ devient

$(1 + r)^n (a' - Cr) = a'$.

ou $1.06^n (2000 - 14720.20 \times 0.06) = 2000$.

$$1.06^n (2000 - 883.212) = 2000.$$

$$1.06^n \times 1116.788 = 2000.$$

$$1.06^n = 2000 \div 1116.788.$$

Par logarithmes nous avons :

$$N \log. 1.06 = \log. 2000 - \log. 1116.788$$

$$\text{et } n = (\log. 2000 - \log. 1116.788) \div \log. 1.06.$$

$$\log. 2000 = 3.301030$$

$$\log. 1116.788 = 3.047971$$

$$\text{Différence } 0.253059$$

$$\log. 1.06 = 0.025306$$

$$0.253059 \div 0.025306 = 10$$

$$n = 10 \text{ ans. } \textit{Rép.}$$

GÉOMÉTRIE

1. Le pied d'une échelle de 85 pieds de longueur est placé dans une rue de telle façon que le haut de l'échelle atteint une fenêtre à 77 pieds du sol ; si sans changer la distance de l'échelle au pied du mur on la tourne de manière à l'appuyer contre une maison de l'autre côté de la rue, qui a 113 pieds de largeur, à quelle hauteur le haut de l'échelle atteindra-t-il ?

$$\textit{Solution : } 85^2 - 77^2 = 7225 - 5929 = 1296.$$

La racine carrée de $1296 = 36$, la distance du pied de l'échelle au bas du mur.

$113 - 36 = 77$, la distance du pied de l'échelle au bas du mur de la maison de l'autre côté de la rue.

$$85^2 - 77^2 = 7225 - 5929 = 1296.$$

La racine carrée de $1296 = 36$ pieds, hauteur. *Rép.*

2. Un homme voyage 20 milles, en ligne directe, vers le nord, puis 15 milles vers l'est et enfin 28 milles vers le sud ; à quelle distance se trouve-t-il du point de départ ?

Solution : S'il revenait directement au point de départ, le trajet parcouru décrirait un trapèze rectangle dont le côté incliné serait la distance demandée.

$$28 - 20 = 8 \text{ milles.}$$

$$15^2 + 8^2 = 225 + 64 = 289.$$

La racine carrée de $289 = 17$ milles. *Rép.*

3. Dans le quadrilatère ABCD, AB = 35 pieds, BC = 12 pieds, CD = 20 pieds, DA = 51 pieds et l'angle ABC est droit ; trouver la surface du quadrilatère.

Solution : En tirant l'hypoténuse de A à C le quadrilatère est divisé en deux triangles, dont l'un ABC est droit et l'autre CDA a pour côtés l'hypoténuse AC et les côtés CD = 20 pieds, et DA = 51 pieds.

$(35 \times 12) \div 2 = 210$ pieds carrés surface du triangle A.B.C,
 $35^2 + 12^2 = 1225 + 144 = 1369$, le carré de l'hypoténuse
 A.C.

AC = la racine carrée de 1369 = 37.

Les côtés de CDA ont donc 51, 37 et 20 pieds.

$(51 + 37 + 20) \div 2 = 54$

$54 - 51 = 3$

$54 - 37 = 17$

$54 - 20 = 34$

$54 \times 3 \times 17 \times 34 = 93636$

La racine carrée de 93636 = 306 pieds carrés la surface
 du triangle C.D.A.

$210 + 306 = 516$ pieds carrés, la surface du quadrilatère

Rép.

4. Dans un cylindre creux, en fer, ouvert aux deux extrémités il y a
 678.6 pouces cubes de fer, si le cylindre a 9 pouces de longueur et 14
 pouces de grand diamètre, quelle est l'épaisseur du cylindre ? ($\text{Pi} = 3.1416$)

Solution : $14 - 2 \div 7$, le grand rayon.

Soit x l'épaisseur.

$7 - x$ le petit rayon.

$[7^2 - (7 - x)^2] \times 3.1416 =$ la surface de la base.

$678.6 \div 9 =$ la surface de la base = 75.4.

$75.4 \div 3.1416 = 24$, approximativement, = la différence
 entre les carrés des rayons.

Ainsi $7^2 - (7 - x)^2 = 24$.

$49 - (7 - x)^2 = 24$

Transposant $49 - 24 = (7 - x)^2$.

ou $25 = (7 - x)^2$

La racine carrée de 25 = 5 = 7 - x.

Multipliant par moins un on a : $-5 = x - 7$.

d'où $x = 2$, l'épaisseur. *Rép.*

5. La hauteur d'une tente conique est de $7\frac{1}{2}$ et elle doit couvrir
 une superficie de 200 verges carrées, combien faudra-t-il de toile pour
 fabriquer la tente ?

Solution : $200 \times 9 = 1800$ pieds carrés.

$1800 \div 3\frac{1}{7} = 572.727272$.

La racine carrée de 572.727272 = 23.932, le rayon de la
 base.

$23.932 \times 2 \times 3\frac{1}{7} = 150.429$, la circonférence de la base.

$23.932^2 + 7.5^2 = 572.727272 + 56.25 = 628.977272$.

La racine carrée de 628.977272 = 25.079 l'apothème.

$(150.429 \times 25.079) \div 2 = 1886.304$ pieds carrés, surface.

$1886.304 \div 9 = 209.589$ verges carrées. *Rép.*

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

LA PAPAUTÉ

Nous empruntons les considérations qui suivent à une belle page de Godefroid Kurth, le grand historien belge, décédé l'année dernière :

S'il est vrai, comme l'enseignent les philosophes, que la variété dans l'unité est une des conditions essentielles du beau, il n'y a aucune institution sur terre qui soit aussi parfaitement belle que la papauté.

Aucune ne réunit, comme elle, l'unité dans toute sa puissance et la variété dans toute sa richesse.

Elle est une par sa continuité, par son universalité, par son indéfectibilité ; elle est une par la place toujours immobile qu'elle occupe au centre du genre humain, comme l'étoile polaire au centre du firmament, et aussi par l'identité de l'œuvre de salut qu'elle est chargée de remplir auprès de tous les hommes.

En même temps, elle est variée par la succession étonnante de physionomies et d'aptitudes que l'on remarque parmi ses représentants, par les singulières vicissitudes des conditions de temps et d'espace au milieu desquelles ils se produisent, et par la diversité, presque infinie, des moyens que réclame d'eux l'accomplissement de leur mission.

Une au regard de l'éternité, variée au regard des temps, elle fond dans un mélange plein d'harmonie ces deux caractères, dont l'un vient des hommes, et dont l'autre met sur son front le reflet d'une origine surnaturelle.

Quel phénomène, en effet, dans l'histoire du monde, que la succession des deux cent cinquante-neuf Papes qui ont tour à tour présidé aux destinées de l'Église universelle ? Rien n'est comparable à cette procession triomphale qui traverse dix-neuf siècles, et dont le derniers rangs sont encore dans les ténèbres des temps futurs, tandis que la tête a depuis longtemps atteint les splendeurs de l'éternité. Jamais elle ne s'est laissé couper par les assauts furieux que lui livre le monde, et depuis saint Pierre jusqu'à nos jours, elle forme une chaîne continue dont tous les anneaux apparaissent visibles.

Dans une sérénité imperturbable, elle s'achemine d'une allure soutenue vers le but sublime de son pèlerinage, traçant à travers l'histoire un sillage lumineux dans lequel on voit s'écouler les flots pacifiques du peuple chrétien qui la suit, plein de joie et d'espérance. Se relayant de génération en génération sur le parcours de ce vaste itinéraire, ses représentants ne cessent de dicter les mêmes lois, et de parler aux fidèles avec les mêmes accents.

Tel est le passé, tel sera aussi l'avenir.

L'histoire n'a pas de plus grand spectacle, l'expérience n'a pas de plus solennel enseignement que celui de cette indéfectible perpétuité d'une institution, à la fois la plus faible et la plus attaquée qu'il y ait au monde, et soustraite par une merveilleuse et unique exception à la loi fatale qui amène la décrépitude et la mort de toutes les choses d'ici-bas.

L'ANTIALCOOLISME A L'ÉCOLE

Il faut surtout une activité convaincante, persuasive, une étude basée sur des faits précis. Le but n'est pas seulement de dire au cerveau qu'une chose est mauvaise. Nous savons pertinemment faire des choses mauvaises ! Il faut éveiller l'horreur et le dégoût de l'alcool. L'enseignement ne doit donc pas être purement didactique, mais doit parler

au cœur. Il faut changer la connaissance en acte de volonté. C'est là qu'agira surtout la personnalité du maître. Le programme et la méthode peuvent avoir peu d'effet, tandis que l'exemple, tout d'abord, aura un succès certain. L'immodéré n'obtiendra jamais rien. Le modéré convaincu pourra aussi exercer une action saine sur ses élèves. Les jeunes gens doivent accepter l'abstinence complète, tandis qu'à l'âge adulte ils auront à choisir entre elle et la tempérance. Naturellement le maître abstinencier exercera la meilleure activité anti-alcoolique.

L'enseignement anti-alcoolique est une arme puissante, mais un enseignement occasionnel peut être encore meilleur. Les deux se complètent fort bien en tout cas, et on fera bien, pour ne pas dépasser le but, de se garder du trop dans l'enseignement anti-alcoolique.

H. D.

FAITES RELIER "L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE"

Reliée, notre revue forme, à la fin de chaque année, un fort volume de 640 pages. S'adresser à M. Jérémie Richard, relieur, 31 rue Sault-au-Matelot.

UNE LIGNÉE D'ASCENDANTS (1)

(suite et fin)

Quatre ans auparavant, en 1832, le gouverneur Aylmer, soulevé contre les Canadiens français, écrivait à lord Goderick, chef du bureau colonial, que les Cantons de l'Est pouvaient recevoir 500,000 émigrants. Il laissait entrevoir que le moyen vraiment efficace de régler la question de races, c'était de submerger, de noyer nos compatriotes de langue française. Même une compagnie se forma à Londres pour peupler ces cantons. Mais dans les desseins de la Providence, nous sommes à travers le continent américain les apôtres de l'idée catholique et du verbe français. Aussi rien d'instructif et de nature à affermir notre espoir comme d'étudier avec le barde d'Arthabaska, M. Adophe Poisson, le "Mouvement de la population française dans les cantons de l'Est." (2). La conclusion de cette très intéressante étude se lit ainsi : "Dans les Cantons de l'Est, la population française, de 3000 qu'elle était en 1831, s'est élevée au chiffre imposant de 109,000 en 1881, malgré une émigration considérable qui dispersait notre race sur tous les points de la république voisine et malgré le départ d'un bon nombre de familles pour la vallée du lac Saint-Jean, qui attirait déjà l'attention. Durant ces cinquante ans, pendant que les autres nationalités réunies doubler à peine leur nombre, nous avons multiplié la nôtre trente-cinq fois ! La cognée et la charrue prenaient la revanche du mousquet et de l'épée."

Au cœur du comté de Mégantic, le village de la très pittoresque paroisse de Saint-Ferdinand se mire dans les limpides eaux du lac William, belle nappe d'argent de quatre milles de longueur sur environ un mille dans sa plus grande largeur et encadrée de verdoyantes collines mi-boisées. Entre Saint-Ferdinand et le Lac Noir, au sud-est du lac William, s'étage en amphithéâtre au flanc et au sommet d'une colline gazonnée et partiellement boisée, la belle petite paroisse de Saint-Adrien-d'Irlande dont le territoire, connu sous le nom de "township d'Irlande" au temps d'Antoine Fréchette, dépendait de Saint-Ferdinand au point de vue religieux. Simple mission durant plus d'une décade, Saint-Ferdinand fut successivement des-

(1) Voir l'*Enseignement primaire* d'avril 1921.

(2) *Le Canada-Français*, volume premier p. 193.

servie par les curés de Saint-Sylvestre (1835 à 1843) et de Saint-Gilles (1843 à 1847) jusqu'à la date de son érection canonique en paroisse.

C'est à ce "township" ou canton d'Irlande que, les premiers, Antoine Fréchette et quelques autres colons se rendirent pour y faire choix de terres productives : Dès le lendemain de leur arrivée, ils attaquaient vigoureusement les géants de la forêt dont les échos, de l'aurore au coucher du soleil, retentirent des coups redoublés de leurs lourdes cognées.

Entendez-vous gémir les bois ? Dans ces vallons
Qui nous offraient, hier, leurs calmes promenades,
Les coups de hache, drus comme des canonnades,
Renversent bien des nids avec les arbres longs.

.....
L'âme de la forêt fait place à l'âme humaine,
Et l'humble défricheur taille ici son domaine,
Comme dans une étoffe on taille un fier drapeau. (1)

Ce n'est pas le lieu de rappeler les grandes souffrances qu'eurent à endurer les premiers colons des Cantons de l'Est. (2) Antoine Fréchette a dû beaucoup peiner et surmonter toutes sortes de difficultés, mais il n'était pas seul, comme la plupart des jeunes défricheurs ; il avait le bonheur de vivre en compagnie de sa femme et de plusieurs de ses enfants en âge de lui donner leur concours. Au surplus, il disposait d'une paire de bœufs qui lui rendirent d'énormes services.

La grande épreuve de nos courageux pionniers durant plusieurs années fut d'être le plus souvent privés, les dimanches, du bonheur d'entendre la sainte messe. C'était alors pour eux des jours de tristesse et d'ennui ; le souvenir des offices religieux de la paroisse natale, des conversations qui les précédaient ou les suivaient se présentait à leur esprit ; il leur semblait entendre le son joyeux de la cloche les invitant à se mettre en route pour aller prier ensemble au pied des autels. Aussi, au canton d'Irlande, pendant la belle saison, les colons se groupaient à l'orée d'un bois sous un dôme de feuillage ; et sous les doubles regards d'un christ et d'une madone appendus à un arbre, Antoine Fréchette présidait le chant d'hymnes et de cantiques entremêlés de la récitation à haute voix des prières de la messe dans son Paroissien. On récitait également le chapelet et les pieux exercices se terminaient par un cantique à la consolatrice des affligés.

Avec quels accents ils aimaient surtout à répéter :

Je mets ma confiance,
Vierge, en votre secours ;
Servez-moi de défense,
Prenez soin de mes jours. (3)

Grâce à la richesse du sol, la population des Bois-Francs s'accrut rapidement ; d'ailleurs les voies ferrées faisant défaut à cette époque, ne facilitaient nullement l'exode des nôtres au-delà de la frontière.

(1) Pamphile LeMay, *Les Gouttelettes*, p. 122.

(2) Lire à ce sujet "Les Bois Francs" par les abbés Trudelle (1878) et Mailhot (1914). Le vrai héros, Noël Hébert, personnifié par le "Jean Rivard" de Gérin-Lajoie ne monta dans les Bois-Francs qu'en 1845, aussi il ne nous fait pas connaître dans toute leur réalité les misères, les souffrances, l'isolement qu'ont eu à supporter les défricheurs de la première heure.

(3) A Saint-Ferdinand décédait le 27 mai 1919, à l'âge de 96 ans, Louis Fréchette ou mieux Louis Côté dit Fréchette. Dans sa jeunesse il avait bien connu notre héros Antoine Fréchette. Nous tenons de ce bon vieillard les renseignements précieux sur la vie des premiers colons de Saint-Adrien-d'Irlande. Dans le *Soleil* du 7 juin 1919 nous avons publié un article biographique sur ce "dernier survivant du valeureux groupe des héroïques pionniers de Saint Ferdinand."

Dès 1841, Antoine Fréchette donnait en mariage sa fille Rose (Rosalie) au jeune Joseph Lainé, fils d'un brave et honnête colon ; la bénédiction nuptiale se fit dans l'église de Saint-Sylvestre. Il eut ainsi la consolation de voir successivement ses trois filles choisir des partis avantageux et ses garçons s'établir tous sur d'excellentes terres.

Antoine Fréchette connut l'aisance, il jouit de l'estime universelle pour sa grande bonté de cœur, pour l'empressement qu'il mettait à secourir les malheureux, à consoler ceux que visitait l'épreuve, à qui survenaient des contrariétés ou un malheur quelconque. Aussi le deuil fut grand dans le canton d'Irlande et même dans tout Saint-Ferdinand lorsque se répandit la nouvelle de sa mort, survenue le premier février 1851. Il était âgé de soixante-dix ans ; ses funérailles eurent lieu le 3 et ses restes reposent dans le cimetière de Saint-Ferdinand qui longe le lac William. Au nom d'Antoine Fréchette s'attache la double auréole de pionnier courageux et de fondateur de l'intéressante paroisse de Saint-Adrien-d'Irlande.

Dans *Hernani*, ce fameux drame de Victor Hugo, il est une scène d'un effet toujours saisissant, celle des portraits de famille. Le vieux duc Ruy Gomez de Silva a donné l'hospitalité au seigneur-bandit *Hernani*. Sous la menace de raser tours et château, le roi don Carlos le somme de lui livrer le proscrit. Pour toute réponse le duc conduit le roi en face des portraits de ses aïeux, lui raconte les actions d'éclat de chacun d'eux et termine ainsi son récit : Vous voulez donc qu'en montrant mon propre portrait on dise :

"Ce dernier, digne fils d'une race si haute,

"Fut un traître et vendit la tête de son hôte !"

C'était répondre éloquemment que l'honneur, les sentiments chevaleresques, les vertus dont il avait hérité lui commandaient de ne pas trahir l'hospitalité. Or, semblablement nous avons vu défiler les portraits des ancêtres de Louis Fréchette, il nous reste à tirer les enseignements que comporte notre travail. Il en est trois, nous semble-t-il, que serait à même de corroborer le premier venu des généalogistes du pays. En premier lieu il ressort de cette étude une estime particulière et un sincère amour pour le noble métier de cultivateur ; nos pères s'adonnèrent presque tous à la culture du sol et lui demandèrent une honnête subsistance, ce qui explique pour une large part la pureté de leurs mœurs et, en général, leur solide constitution physique. L'agriculture, dans le passé, a été la base de notre prospérité nationale ; elle continuera à assurer l'équilibre entre producteurs et consommateurs si nous savons lui demeurer fidèles.

Naturellement, les descendants de François Fréchette, de nos jours, ne résident pas tous sur des terres, mais tous professent la plus haute estime pour l'art de cultiver la terre dont dépend nécessairement l'humanité entière. Aussi Louis Fréchette a-t-il souvent fois chanté en de beaux accents le labeur agricole. (1)

Tenons à honneur les familles nombreuses. Notre étonnante fécondité a été notre salut dans le passé : elle nous a sauvés de l'absorption par les races étrangères qui nous entourent. A quoi donc, en effet, auraient servi les mémorables luttes parlementaires de nos géants de la politique et les glorieux exploits de nos hommes de guerre si nous n'avions pu résister efficacement à l'assimilation ! Notre force d'expansion, voilà ce que redoutent surtout les ennemis de notre race et ce qui fait pousser aux francophiles leur fameux cri : *No French Domination*. Ne cessons de mériter par des mœurs exemplaires que le ciel continue de bénir nos familles et de les rendre fécondes.

Surtout il nous faudrait toujours revivre les sentiments profondément religieux, les fortes convictions chrétiennes de nos pères, leur inviolable attachement à l'Église, leur grand respect pour le principal représentant de Dieu ici-bas, le prêtre. (2) Comme nous bâtis de chair et

(1) En 1908, Télesphore et Honoré Fréchette, de Saint-Nicolas, ont été décorés d'une médaille commémorative pour avoir pu justifier "une occupation non interrompue du bien ancestral pendant deux cents ans". Leurs noms sont inscrits au "Livre d'or de notre Noblesse rurale canadienne française".

(2) Nous n'avons pas eu occasion de mentionner plusieurs descendants de l'ancêtre François Fréchette qui ont embrassé l'état ecclésiastique. Le bisaïeul de M. l'abbé J. H. Fréchette, curé actuel de Sainte-Claire, était frère de celui du poète Louis Fréchette. Mgr Louis Adolphe Pâquet, par sa grand-mère maternelle, Esther Fréchette, est petit parent de Louis Fréchette.

d'os, nos pères connurent les faiblesses inhérentes à la fragilité humaine, ils traversèrent de rudes épreuves ; mais quand de gros nuages noirs assombrissaient leur horizon, quand l'orage s'abattait sur eux, loin de se laisser envahir par la désespérance, le regard toujours là-haut, ils y puisaient un réconfort et le courage de se relever aussitôt pour aller de l'avant. Aussi étaient-ils constamment d'humeur joyeuse, et si, comme Etienne Fréchette, ils possédaient une belle voix, la gaieté et l'entrain les suivaient dans toutes les réunions. Telles sont les leçons que le généalogiste de presque toutes nos familles canadiennes-françaises serait en mesure de dégager de son patient labeur.

Mais ce qui ajoute à la fierté du nom dans la famille Fréchette, c'est que les ancêtres ont tous exercé une grande influence sur la généralité de leurs co-paroissiens. Cette confiance, cette estime dont ils ont joui ne pouvait être que la conséquence de la vie exemplaire qu'ils menèrent aux divers points de vue de l'activité, de la sobriété et de l'honnêteté, à laquelle s'ajoutait le précieux appoint d'un esprit apte à prendre d'heureuses et fécondes initiatives.

Pour clore ces réflexions, nous livrons à la méditation de nos lecteurs un quatrain qui est le substantiel résumé d'un programme d'action pratique. L'auteur du quatrain est notre populaire Octave Crémazie, si justement renommé pour ses chants patriotiques. Le Canadien français, dit-il,

Fidèle au culte de ses pères
De leur exemple il suit la loi
Et fuyant les mœurs étrangères
Il garde sa langue et sa foi.

LUCIEN SERRE.

LE R. P. DANDURAND

A l'occasion de la mort récente du R.P. Dandurand, O.M.I., plus que centenaire, M. F.-J. Audet a publié une intéressante page d'histoire dans *le Droit* du 18 avril dernier. Nos lecteurs aimeront à en lire les extraits qui suivent :

Le Révérend Père Dandurand est né à Laprairie le 23 mars 1819 et est décédé à St-Boniface, Manitoba, le 13 avril 1921, à l'âge de 102 ans et 21 jours.

Né en 1819, il a vécu sous six règnes : ceux de George III, George IV, Guillaume IV, Victoria, Edouard VII et George V.

Le Canada a subi trois différentes formes de gouvernement : la Constitution de 1791, l'Union de 1841 et la Confédération de 1867.

Le Canada, qui ne comptait que deux provinces, le Bas et le Haut-Canada, comprend maintenant neuf provinces, plus le district du Yukon et les territoires non-organisés du Nord-Ouest.

Vingt-quatre gouverneurs-généraux ont présidé aux destinées du pays durant ce siècle : le duc de Richmond, le comte de Dalhousie, lord Aylmer, lord Gosford, sir John Colborne, lord Durham, avant l'Union. Lord Sydenham, sir Charles Bagot, sir Charles Metcalfe, lord Cathcart, lord Elgin, sir Edmund Head et le vicomte Monck, sous l'Union. Depuis la Confédération nous avons eu le vicomte Monck, lord Lisgar, lord Dufferin, le marquis de Lorne, le marquis de Lansdowne, le baron Stanley de Preston, le comte d'Aberdeen, maintenant marquis, le comte de Minto, le comte Grey, le duc de Connaught, et le duc de Devonshire, gouverneur actuel.

L'Eglise catholique, qui ne comptait encore qu'un seul évêque en titre, Mgr Plessis, nommé archevêque cette même année (12 janvier 1819), et trois évêques suffragants : NN. SS. Macdonell pour le Haut-Canada, Burke, pour les Provinces Maritimes, et McEachren, à l'île du Prince-Edouard, ne compte pas moins, à l'heure qu'il est, de onze provinces ecclésiastiques, vingt-deux diocèses et six vicariats apostoliques. Il ne faut pas oublier non plus l'établissement d'une délégation apostolique, permanente.

Huit papes sont montés sur le trône de Pierre et ont gouverné l'Eglise durant ce siècle. Ce sont : Pie VII, 1800-1823. Léon XII, 1823-1829, Pie VIII, 1829-1830, Grégoire XVI, 1831-1846, Pie IX, 1846-1878, Léon XIII, 1878-1903, Pie X, 1903-1914, et Benoît XV depuis 1914.

Parmi les nombreux événements religieux arrivés durant ce long espace de temps, nous pouvons dire que les trois principaux furent la déclaration du dogme de l'Immaculée Conception en 1854, celui de l'infailibilité du pape en 1870, suivi de la chute du pouvoir temporel de la papauté.

Le Père Dandurand avait deux ans lorsque mourut Napoléon 1er, et quatre ans lorsque décéda le Pape Pie VII. En France, Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe, la Révolution en 1830 et celle de 1848, Napoléon III et la troisième République ont tour-à-tour gouverné notre ancienne mère-patrie. Le Père Dandurand a été le témoin de la guerre de 1870 comme de la revanche de 1914. C'était un homme dans la force de l'âge lorsque le Commandant de Belvèze ramena à bord de la "Capricieuse", le drapeau français disparu de nos rives depuis bien près d'un siècle.

Le Père Dandurand a eu pour contemporains, les grands Canadiens qui ont nom Papi-neau, LaFontaine, Cartier et Laurier, dans l'ordre politique. Dans l'ordre religieux, il a été celui de Mgr Plessis, du cardinal Taschereau et du cardinal Bégin, ainsi que de Mgr Taché, de Mgr Langevin et de Mgr Béliveau, les trois grands archevêques patriotes de l'Ouest.

L'Ordre des Oblats de Marie-Immaculée, dont ce bon Père fut le premier sujet canadien-compte maintenant des centaines de membres au pays et possède de nombreux établissements dans presque toutes les provinces du Dominion.

En 1819, les communautés religieuses d'hommes et de femmes étaient si peu nombreuses qu'on pouvait les compter sur les cinq doigts de la main. Elles se chiffrent aujourd'hui par centaines.

Et dans l'ordre matériel, quels progrès, quel développement merveilleux durant l'espace d'une vie humaine ! Lorsque ce centenaire ouvrit les yeux à la lumière, il n'y avait pas de chemins de fer, pas de télégraphe électrique, pas de téléphone, pas de télégraphie sans fil, pas de lumière électrique, pas de tramway électrique. La navigation à vapeur venait à peine de naître ; il n'y avait pas encore de vapeurs transatlantiques. La photographie était encore chose inconnue. Les rêves merveilleux de Jules Verne, l'automobile, le ballon dirigeable, l'aéroplane, le sous-marin, etc., le Père Dandurand en a vu la réalisation. Il a vu construire le Grand-Tronc, le Pacifique Canadien, le Canadian Northern et le Grand-Tronc Pacifique ; il a vu le creusement de tous nos canaux.

Le Père Dandurand a aussi été témoin de la Rébellion de 1837 dans les deux Canadas, du soulèvement des Métis au Nord-Ouest, en 1869, puis de la révolte de 1885, de la guerre sud-africaine et de la grande guerre mondiale de 1914.

RETRAITES FERMÉES POUR LES INSTITUTRICES

Du 4 au 11 et du 8 au 15 juillet. Les exercices commenceront le lundi soir à 7.30 hrs et se termineront le vendredi matin après la messe.

On est prié de s'inscrire à l'avance. S'adresser aux Sœurs Missionnaires de l'Immaculée Conception, 4, rue Simard, Québec.

UN CENTENAIRE HISTORIQUE

Le 5 mai 1821, expirait dans l'île Sainte-Hélène l'un des plus grands capitaines qu'ait connus le monde, Napoléon 1er, ex-empereur des Français.

PROTÉGEONS LES OISEAUX

Aimons et protégeons les oiseaux, ces hôtes charmants de nos bois et de nos bocages, ces amis intelligents du cultivateur.

CONSEILS PÉDAGOGIQUES

Soyez le premier et le dernier en classe.

Ne laissez jamais inoccupé aucun de vos élèves, à plus forte raison une division.

Que votre humeur soit égale.

Soyez scrupuleusement juste.

Apprenez à vos élèves à aimer tout ce qui est bon, beau, vrai, juste, honnête.

AUX COMMISSIONS SCOLAIRES

A cette époque où les Commissions scolaires se proposent d'acheter des livres de prix pour les élèves de nos écoles, nous croyons utile de leur recommander le beau livre illustré de 24 photographies que M. Georges Bellerive, de Québec, a publié sous le titre : *Nos auteurs féminins*. En effet, c'est un de nos meilleurs livres pour stimuler les élèves à étudier et à cultiver leurs talents, en leur montrant les beaux exemples de travail, de dévouement et de succès de nos Canadiennes auteurs, et le bien qu'elles ont fait par la plume et la parole. Nous conseillons donc aux commissions scolaires d'en acheter deux ou trois exemplaires au moins, comme livres de prix dans chaque école, modèle ou académique, et d'en fournir un exemplaire à chaque institutrice dans ces écoles.

Ce livre est en vente ; à *Montréal*, à la librairie Beauchemin et à la librairie Granger ; — à *Québec*, aux librairies Garneau et J.-A. Langlais et chez l'auteur, en adressant seulement : M. Georges Bellerive, avocat, Québec. Prix \$1.25 l'exemplaire.

BIBLIOGRAPHIE

Nouvelles publications de la librairie Emmanuel Vitte, Paris, 5, rue de la Garancière.

MANUEL D'HISTOIRE DE LA PÉDAGOGIE, par un professeur d'école normale, 1 volume in-8o de près de 400 p. Prix : 6,50 frs. (*majoration comprise*).

Cet ouvrage, fruit de longues études, sera fort utile aux Maîtres de l'Enseignement. Ils y trouveront clairement exposées les méthodes d'éducation qui ont tour à tour prévalu chez les peuples dits civilisés depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Aucun pédagogue de quelque renom n'y est passé sous silence et la doctrine de chacun y est résumée en quelques phrases brèves qui en éclairent admirablement le fort et le faible.

HISTOIRE DE LA GRANDE GUERRE, (1914-1920). (Supplément au Cours d'histoire contemporaine), par J. Bernard, agrégé de l'Université, Professeur au Collège Stanislas, à Paris. 1 volume gr. in-16 de 268 pages avec de nombreuses cartes et gravures. Prix, cartonné 5 francs (*plus majoration temporaire de 40%*).

Par son étendue et sa riche documentation, ce volume ne s'adresse pas seulement aux étudiants, en leur offrant le complément obligé de leurs cours d'Histoire, mais aussi au grand public qui trouvera dans ces pages un des meilleurs résumés des tragiques événements qui ont bouleversé l'Europe et tiennent encore tant de graves problèmes en suspens.

LA JOURNÉE DE DOLLARD

Désormais, le 24 mai, c'est la fête de Dollard, la fête nationale de la jeunesse canadienne-française. Que dans chaque école on lise, ce jour-là, le récit du *dévouement de Dollard*, et qu'on y récite quelques morceaux composés en l'honneur du héros du Long-Sault.

AVIS IMPORTANT

Nous prions les *abonnés payants* de noter que pour la prochaine année scolaire 1921-1922, le prix de l'abonnement sera de \$2.00 pour le Canada et \$2.50 pour les Etats-Unis.

LE PRINTEMPS

Champs et forêts, le sol tressaille ;
Tout dit : "Le printemps est venu !"
Et, sous la terre qui s'émaille
Circule un fluide inconnu.

"C'est le printemps ! se dit la mousse.
Pour tous les rêveurs assoupis
Rendons notre couche plus douce
Epaississons nos verts tapis !"

Chaque fleur prend part à la fête.
La nature éclate à la fois :
La fougère dresse sa tête,
Comme une crosse dans les bois.

Relevant sa coiffe dorée
Le genêt dit : "C'est le printemps !"
La sauge vers la centaurée
S'incline, et lui dit : "Je l'entends !"

Le cytise mêle aux broussailles
Ses grappes d'or ; le vieux buisson
Se fait beau pour les fiançailles
De l'égline et du pinson.

Entre les feuilles desséchées
La Pervenche ouvre un oeil d'azur,
Les jubarbes se sont penchées
Pour le voir, au rebord du mur.

La clématite qui s'enroule
Et les liserons familiers
Sur les saules grimpent en foule,
Comme une bande d'écoliers.

Près des fossés, les pâquerettes
Disent entre elles : "Le voici !"
"Oublions nos peines secrètes
Et soyons gais !" dit le souci.

Les renoncules étonnées
Entr'ouvrent leurs calices d'or
Et leurs corolles satinées
Où la coccinelle s'endort.

Dans son réduit, la violette
N'a point les habits de gala,
Mais elle ouvre sa cassolette
Et son parfum dit : "Je suis là !"

Tout vit, tout pousse, tout verdoie,
Tout se renouvelle en tout lieu ;
Pour remettre la terre en joie,
Il suffit d'un souffle de Dieu.

Et, pris d'une gaîté pareille,
Le poète, las des hivers,
Dit : "Quelque chose en moi s'éveille :
C'est le printemps ! faisons des vers !"

EUGENE MANUEL.

UN VOYAGE ENTRE QUÉBEC ET MONTRÉAL EN 1750

Quelle tête feraient nos ancêtres s'ils venaient sur terre ! Il faut voir avec quelle lenteur ils se déplaçaient ! C'était toute une affaire, par exemple, qu'un voyage par eau entre Québec et Montréal, à la fin du dix-huitième siècle. Écoutons Franquet, ingénieur du roi, en mission au Canada en 1750. Il fit le voyage en bateau de la Cité de Champlain à notre ville.

Parti de Québec à 2 heures et demie le 24 juillet, il n'arrivait à Montréal que le 30 à 10 heures. Il avait passé une journée aux Trois-Rivières ; le voyage avait duré cinq jours. Suivons Franquet dans quelques-unes de ses étapes. D'abord, voyons-le se mettre en route ; nous aurons une idée de la façon de voyager du temps.

"Embarqués à Québec, dit Franquet, sur le fleuve Saint-Laurent, à 2 heures de l'après-midi, le 24 juillet, à l'endroit nommé cul-de-sac de la Basse-Ville, dans le bateau affecté aux tournées de M. l'Intendant.

"Ce bateau est plat, peut porter environ huit milliers pesant. Dans son milieu est un espace de 5 à 6 pieds carrés, contourné de bancs, garni de coussins bleus, avec des rideaux sur les côtés et couvert d'un tendelet de même couleur au moyen de quoy on s'y trouve commodément à l'abry du soleil et de la pluie. Il était armé de onze rameurs et de deux conducteurs, tous habitants de l'endroit nommé la Pointe de Lévy, et il y avait un mât propre à porter la voile même un humier au besoin ; d'ailleurs, il était pourvu de vivres, de vin et d'eau-de-vie par les ordres de M. l'intendant et même d'argent pour faire face aux dépenses journalières du voyage.

"A peine fûmes-nous placés que le maître conducteur se plaignit que nous étions trop de monde (23 personnes) et même trop chargés. Chacun s'en aperçut sans se mettre en devoir d'y remédier, néanmoins, je fit sentir qu'on abusait de la facilité que je procurais, et sans vouloir trop ouvertement désobliger personne, mon parti fut de dire : "Allons ! nagez (ramez !) il en arrivera ce qui pourra."

"La mer commençait à descendre et le vent était contraire ; ainsi il n'y avait pas de temps à perdre pour ne pas trouver trop de résistance au courant, après avoir dérâpé—c'est de retirer à bord une petite ancre qu'on nomme grapin—on se mit à nager tout le long de la partie du nord du fleuve.

Le soir du 24, il n'était qu'à la Pointe-aux-Trembles.

"Parvenus à peu près vis-à-vis de l'église de la Pointe-aux-Trembles, il était 7 heures et demie du soir et le vent était toujours forcé, nos deux patrons ne jugèrent point à propos d'aller plus loin. Mis à terre devant la maison des Sœurs de la Congrégation, où, soupé et logé, on se couche de bonne heure afin de pouvoir le lendemain partir de grand matin."

Le 25 au soir, Franquet couche à la Rivière-du-Chêne, à Lotbinière. Le 26 à 8 heures, il est de nouveau en route et à force de rames, il atteint Champlain le soir de bonne heure, et entre aux Trois-Rivières le 27. Ici escale et réception chez le gouverneur, réception très agréable ; il l'a méritée après la fatigue, le mauvais coucher des jours précédents.

"M. le Gouverneur voulut absolument me conduire chez lui ; il fallut céder à ses instances. Y arrivant, je fut présenté à madame son épouse, qui, par parenthèse, est une personne des plus accomplies tant par la figure que par l'esprit. Elle est d'ailleurs pleine de grâce et de politesse ; après les premiers compliments, l'on me fit passer dans l'appartement qui m'était destiné, d'où arrangé et décrassé je pus rejoindre la compagnie. L'on ne tarda pas ensuite de passer dans la salle à manger. Il y avait une table de vingt couverts servie, je ne dirai pas comme à Paris, d'autant que c'est l'endroit où j'ai vécu le plus frugalement, mais bien avec la profusion et la délicatesse des mets des meilleures provinces de France. On y but toutes sortes de vin toujours à la glace ; jugez du plaisir par le chaud excessif qu'il faisait."

Le 29, il se remet en route :

"Sortis des Trois-Rivières à quatre heures du matin, nos canotiers y avaient reçu, suivant l'usage ordinaire un supplément de vivres ; il consiste en une once de tabac à fumer, un misérable d'eau-de-vie, un quart de lard, et une demi-livre de pain, de manière que, gais, gaillards et d'ailleurs reposés, ils promirent de nous mener en moins de trois jours à Montréal ; tout le monde s'embarqua ; il n'y eut que moi qui ne pus résister aux instances que M. Tonnancour me fit de me conduire en calèche jusqu'à la pointe du lac Saint-Pierre, endroit où nécessairement le bateau devait passer."

Coupons court ici la narration de Franquet ; disons seulement qu'il arriva à Montréal le 30 juillet à 10 heures de l'avant-midi.

A.-D. DECELLES.

L'ÉCOLE

Petit garçon qui te rends à l'école,
Cueillant des fleurs et battant les buissons,
Le temps qu'on perd est du temps qu'on se vole,
Petit garçon, songe à la parabole :
"Sans le bon grain pas de bonnes moissons.

Cet alphabet sur lequel tu sommeilles,
Ce crayon noir qui te semble odieux,
C'est la clé d'or du pays des merveilles.
Petit garçon, l'erreur vient des oreilles,
La vérité suit le chemin des yeux.

Des gens viendront qui, te voyant t'instruire,
Se récrieront :—"On en sait trop toujours ;
"Bien labourer vaut autant que bien lire."
Petit garçon, à ces gens tu peux dire :
"Un bon écrit vaut mieux qu'un sot discours."

P. DEROULEDE.